

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros

RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61

Code APE 6 420 Z

Siège Social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE

www.infe.fr

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 16 JUIN 2017

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros
Siège social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61 – Code APE : 6420 Z

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

SOMMAIRE

N° Page

- 1 ➤ Sommaire
- 2 ➤ Renseignements concernant la Société
- 3 ➤ Nos métiers
- 5 ➤ Évolution du Capital au cours des cinq derniers exercices
- 6 ➤ Organigramme du Groupe

- 7 ➤ Chiffres clés consolidés
- 8 ➤ Exposé sommaire

- 9 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 20 ➤ Rapport données sociales, environnementales et sociétales
- 34 ➤ Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- 36 ➤ Liste des mandats des Administrateurs

- 37 ➤ Rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne
- 45 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président

- 46 ➤ Comptes consolidés 2016 du Groupe CIFE
- 50 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 64 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 65 ➤ Comptes sociaux 2016 de SA CIFE
- 67 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 72 ➤ Tableau des filiales et participations
- 73 ➤ Résultats des cinq derniers exercices

- 74 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 75 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- 77 ➤ Attestation des responsables du rapport financier annuel

- 78 ➤ Texte des projets de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

CIFE

Comptes Annuels 2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Siège Social :

Challenge 92 – 101 Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

Site Internet : www.infe.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS NANTERRE

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation (AGE du 10 Juin 2016)

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions gratuites.

TITRE

Place de cotation : Euronext Paris
Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : CFE FP

Reuters : IFDE.NT

Mnemo : INFE

Secteur : construction

Classification ICB : 2357

Eligible PEA/SRD : Oui/Non

Eligible PEA-PME : Oui



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration :

Nicole DURIEUX

Bernard THERET

SAS ALFRED DE MUSSET : représentant permanent

Cécile JANICOT

Laurent BILLES-GARABEDIAN

Frédéric GASTALDO

Marie-Christine THERON

Emilie RICHAUD

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

DIRECTION

Olivier TARDY, Président-Directeur général

Mohamad ATOUI, Directeur général délégué

Sébastien GARNIER, Secrétaire général

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Atlantique

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

RSM OUEST

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

Société AUDITEX

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

CIFE

Nos métiers

Travaux Maritimes et Fluviaux



Plateforme maritime (Maroc)

Ouvrages d'Art – Génie Civil



Pont Bow-string La Martinique (97)



OA – Ravine les Orangers La Réunion (97)



Bureaux CM LACO Nantes (44)



Piscine d'Issy-Les-Moulineaux (92)

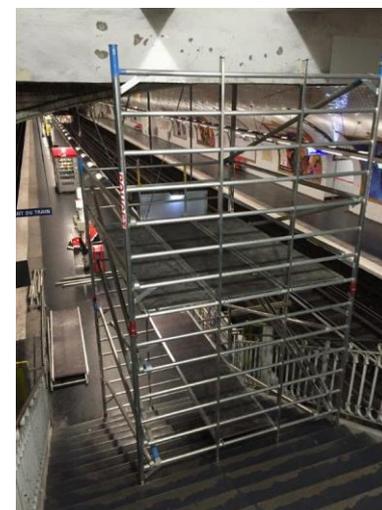


Gymnase de Massy (92)



Bâtiment culturel-site loisirs (78)

Travaux Spéciaux



Diverses illustrations : travaux spéciaux/ maintenance sur sites industriels, sur sites de transports en commun, dans les parkings

Promotion immobilière et Montages



Diverses illustrations programmes en cours d'étude ou production/commercialisation

CIFE

Comptes Annuels 2016

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| - Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 |
| - Nombre d'actions créées au cours de l'exercice : | | | | | |
| - par division du nominal du titre par deux | | | | | |
| - par augmentation de capital | | | | | |
| - par levée d'options de souscription d'actions | | | | | |
| - Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : | | | | | |
| - par réduction de capital social | | | | | |
| - Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 |
| CAPITAL SOCIAL EN EUROS | 24 000 000 |

| REPARTITION DU CAPITAL | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|----------------------|---------------|----------------------|
| | % du capital | % droits de vote (*) | % du capital | % droits de vote (*) |
| Groupe familial TARDY | 76,40 | 76,40 | 75,04 | 75,04 |
| <i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)</i> | <i>60,36</i> | <i>60,36</i> | <i>58,05</i> | <i>58,05</i> |
| <i>Dont SAS EMBREGOUR (détient 76,42% de la SAS AM)</i> | <i>8,05</i> | <i>8,05</i> | - | - |
| Auto détention | - | - | - | - |
| Salariés Groupe CIFE | 0,72 | 0,72 | 0,72 | 0,72 |
| Public | 22,88 | 22,88 | 24,24 | 24,24 |
| TOTAL | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La SAS EMBREGOUR est la holding de la famille de Monsieur Daniel TARDY, ce dernier en assure la Présidence.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la SAS Alfred de Musset et la SAS Embregour dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

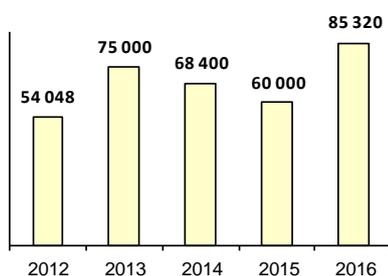
Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce : 5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 30% ; 33,33 % ; 50% ; 66,67% ; 90% ; 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

CAPITALISATION BOUSIERE EN KE



PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

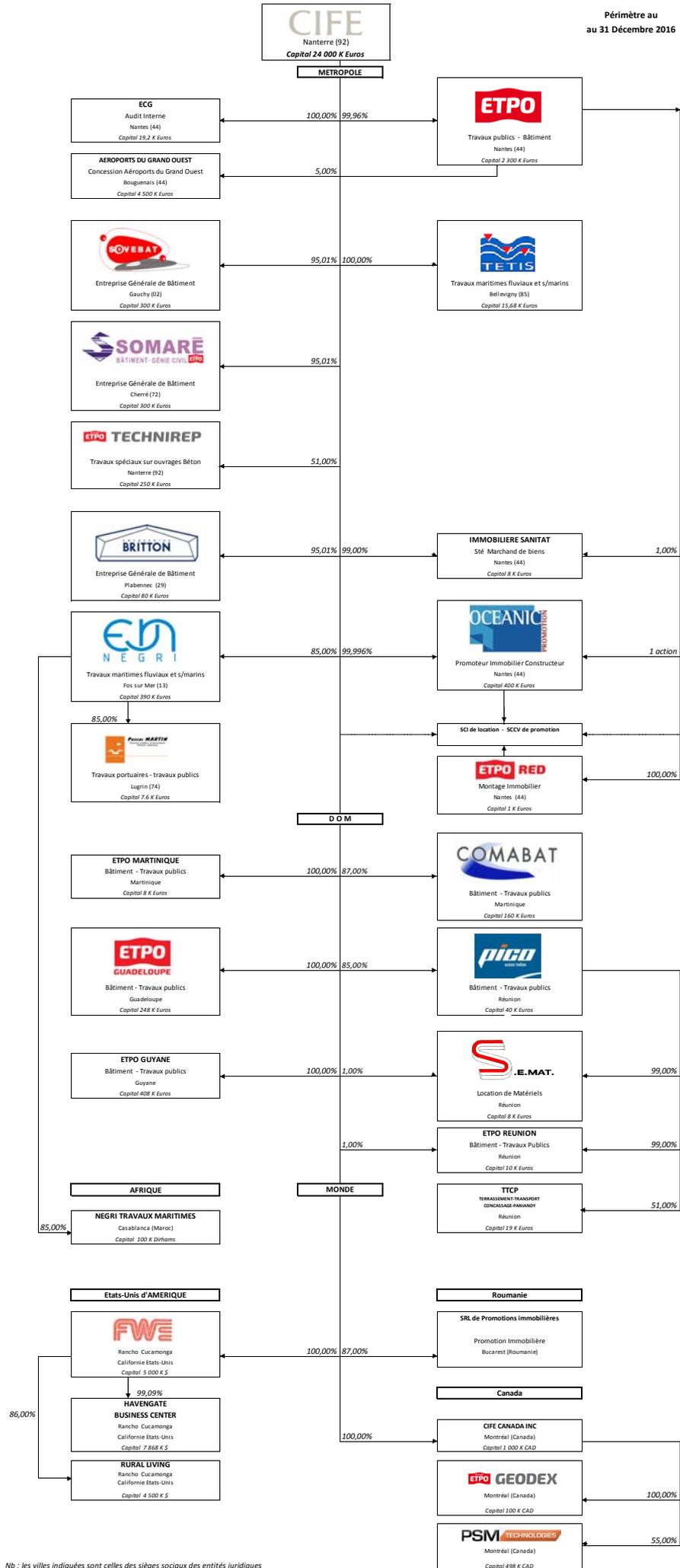
Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis pour approbation lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2017 en vue des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

AUTO DETENTION TITRES CIFE

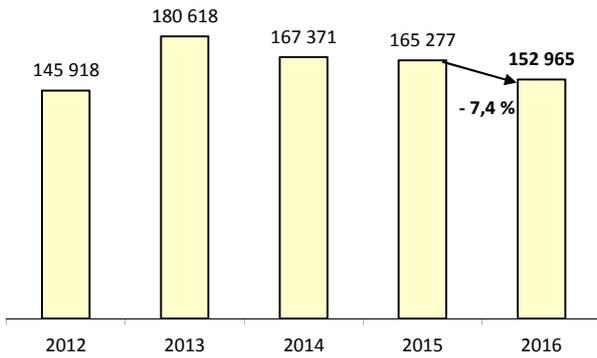
| | 2016 | 2015 |
|---|--------|---------|
| % de capital auto-détenu | | |
| - Du 1 ^{er} Janvier | 0,00 % | 9,46 % |
| - En fin de période | 0,00 % | 0,00 % |
| Nombre de titres en début de période | - | 113 542 |
| - Acquis | - | - |
| - Attribués gratuitement | - | - |
| - Cédés | - | 113 542 |
| - Annulés | - | - |
| - En fin de période | - | - |
| Valeur brute fin de période | - | - |
| Valeur boursière à fin d'exercice | - | - |
| Provision pour dépréciation | - | - |

ORGANIGRAMME DU GROUPE

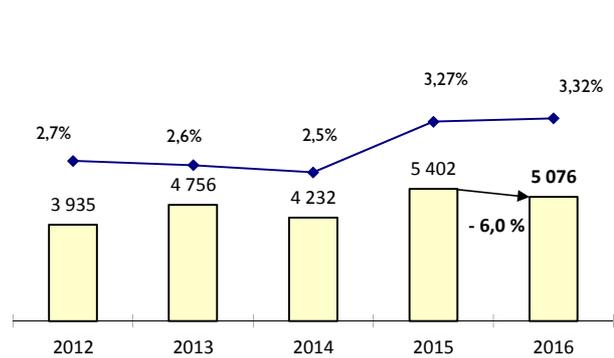


Données établies aux normes IFRS

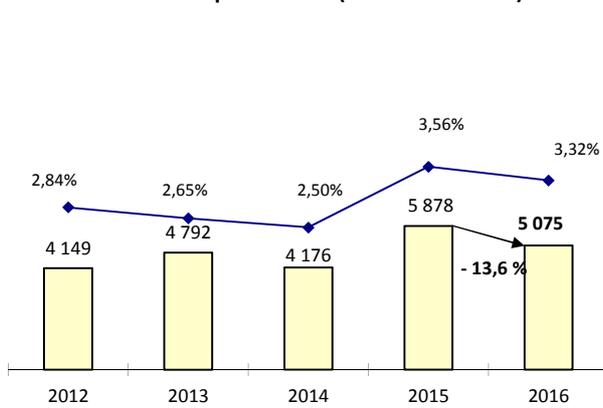
Chiffre d'affaires (En KE)



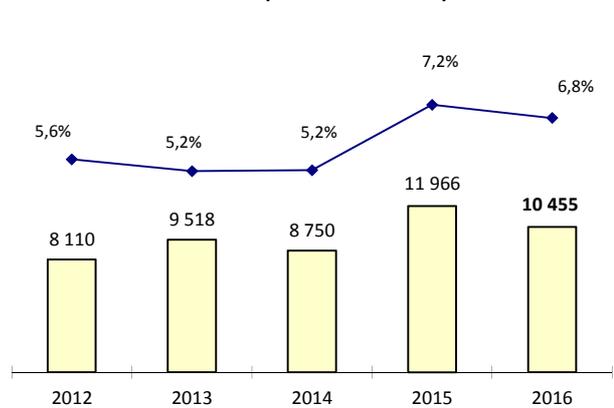
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



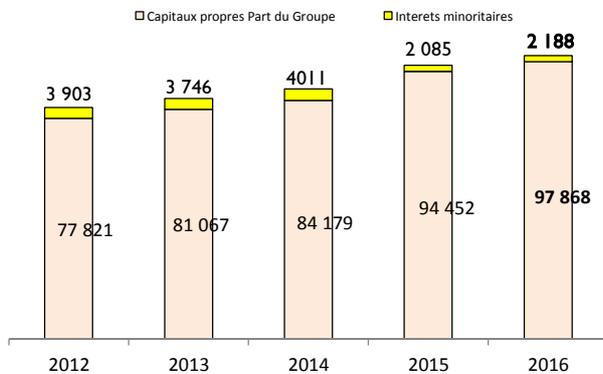
Résultat Opérationnel (en KE et % du CA)



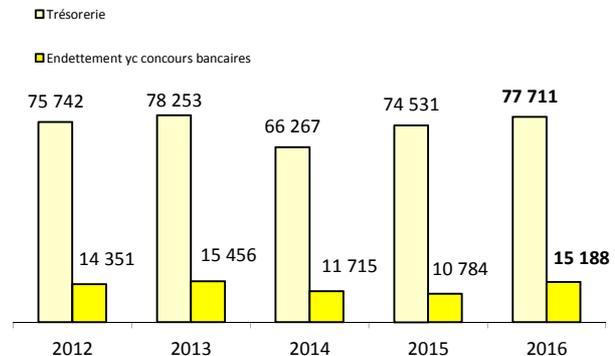
EBITDA (en KE et % du CA)



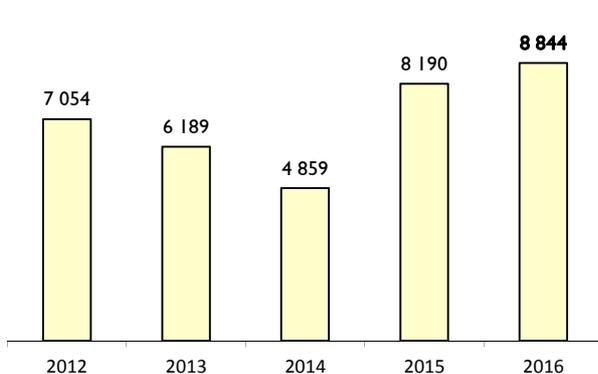
Capitaux propres (en KE)



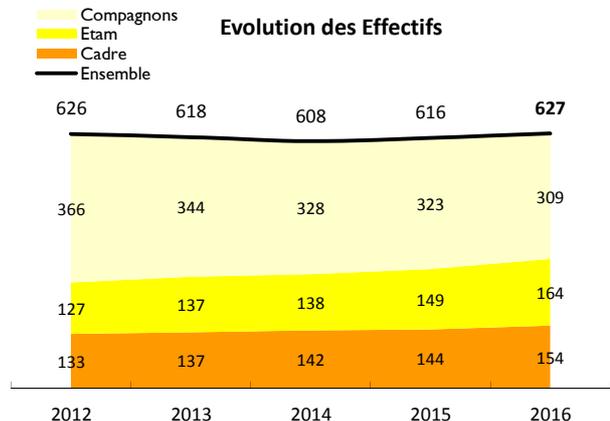
Trésorerie et actifs de gestion de trésorerie
Endettement (en KE)



Investissements (en KE)



Evolution des Effectifs



Exposé sommaire - Résultats Annuels 2016

Le Conseil d'Administration réuni le **18 Avril 2017**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2016. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

| Comptes Consolidés (en K€) | 2016 | 2015 | Var. |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Chiffres d'affaires | 152 965 | 165 277 | - 7,4% |
| Résultat Opérationnel | 5 075 | 5 878 | - 13,7% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 5 785 | 6 324 | - 8,5% |
| Part du Groupe | 5 076 | 5 402 | -6,0% |
| Intérêts Minoritaires | 709 | 922 | -23,1% |

Le Groupe CIFE a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** en diminution de **7,4 %** à **152,9 M€** contre **165,2 M€** en 2015. Cette baisse fait suite aux baisses successives de 2015 et 2014.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une baisse de près de **8 %** pour s'établir à **143,8 M€** contre **155,7 M€** en 2015.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en légère baisse de 3 % avec un volume de **9,2 M€** contre **9,5 M€** en 2015. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France, lancés en 2012 et 2013, dont la production et la commercialisation se sont poursuivies sur 2016.

Le **résultat opérationnel** total s'élève à **5,1 M€** contre **5,9 M€** en 2015 soit une baisse de près de **14 %**. Rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges s'élèvent à **3,32%** contre **3,56%** en 2015.

L'**activité BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **4,1 M€** soit **2,89 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **143,8 M€** en 2016, contre **5,4 M€** soit **3,44%** de marge pour un chiffre d'affaires de **155,7 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,9 M€**, contre un profit de **0,5 M€** en 2015.

En diminution en volume de 13 %, notre **EBITDA** ressort en 2016 à **10,4 M€** (6,8% du CA) contre **11,9 M€** (7,2 % du CA) en 2015.

Le **résultat net consolidé (part du Groupe)** est en diminution de **6 %** passant de **5,4 M€** en 2015 à **5,1 M€** en 2016. Il représente **3,32 %** du chiffre d'affaires contre **3,27 %** en 2015. Le résultat net part du Groupe intègre cette année un **Crédit Impôt Recherche (CIR)** de **0,3 M€** contre **1 M€** en 2015.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **4,5 M€** de résultat net (part du Groupe), contre **5,3 M€** en 2015.

L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **0,6 M€**, contre un profit de **0,1 M€** en 2015.

Le **résultat net par action** s'élève à **4,23 Euros** contre **4,50 Euros** en 2015.

Les investissements, au Canada notamment, se sont élevés en 2016 à **8,8 M€** contre **8,2 M€** en 2015.

Les **dettes financières** s'élèvent à **15,1 M€** (dont 1,4 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **10,8 M€** (dont 1,9 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année 75% de ses investissements par levier bancaire. L'augmentation de la dette financière correspond essentiellement pour **5 M€** à la ligne de financement à taux variable portée par la maison mère. Cette ligne sera remboursée dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Le **ratio d'endettement** ressort à **15,2 %** contre **11,2 %** au 31 Décembre 2015.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **76,3 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en augmentation de **3,7 M€** (4,3 M€ à périmètre constant) sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité de **+ 9,7 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 8,7 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,9 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **8,8 M€**, le remboursement des dettes financières pour **3,8 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,3 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un **montant de fonds propres** à **100,1 M€** (dont 97,9 M€ part du Groupe) en augmentation de **3,5 M€** par rapport au 31 Décembre 2015.

La société mère a dégagé un bénéfice net en 2016 de **4,6 M€** contre **2,2 M€** en 2015. La variation de résultat provient essentiellement de moindres dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants associés des filiales et participations. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le Vendredi 16 Juin 2017, la distribution d'un **dividende** de **1,45 €** par action.

Perspectives 2017

Le Groupe CIFE débute l'année 2017 avec un carnet de commandes travaux d'environ **122 M€** au 1^{er} Janvier 2017 représentant un peu moins d'une année d'activité. Ce carnet est en retrait de **17%** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Les marges demeurent tendues. A partir des éléments connus et chantiers enregistrés à ce jour, nous prévoyons toutefois de maintenir un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2017 au moins équivalent à celui constaté au 1^{er} semestre 2016.

Nous allons poursuivre nos investissements humains ainsi qu'en matériels et poursuivons notre activité de prospection à l'international, ainsi que nos activités d'entretien et réparation (travaux spéciaux). Nous allons également poursuivre nos efforts pour monter en valeur ajoutée avec des opérations de montages immobiliers, dans la région de Nantes et en Ile de France. Comme toujours, nous demeurons très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

A propos du Groupe : Les cœurs de métier du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art et génie civil - Bâtiment et Travaux spéciaux) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

CIFE

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2016, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2016, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous demander de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos Commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes et fluviaux – Génie civil et ouvrages d'art - Bâtiment et Travaux spéciaux, pour environ 94% du CA) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digues, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires et logements (neufs et réhabilitation), et les travaux spéciaux (mise au normes, confortements de structures, réparations). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (Etat, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seul ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montages immobiliers, une filiale spécialisée accompagnant nos clients à toutes les étapes de leur projet : programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (68% du CA) et dans les **départements d'Outre-mer** (24% du CA), via l'exploitation d'une quinzaine de filiales opérationnelles. Nous nous développons à l'international, dans les travaux maritimes et les travaux spéciaux, au **Maroc** et au **Canada** notamment, en complément des activités de réhabilitation et location immobilière ou de promotion immobilière historiques, aux **Etats-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

Environnement économique et conjoncturel

La conjoncture en France commence à s'améliorer pour nos secteurs d'activité, même si la pression sur les prix reste très forte. Les commandes des travaux du Grand Paris commencent, au bénéfice des grands constructeurs compte-tenu de la taille des lots. Nous espérons pouvoir contribuer sur des travaux sous-traités. En bâtiment résidentiel, l'embellie devrait également se poursuivre, mais avec un risque de pincement des marges dans les travaux tous corps d'état pour lesquels le prix total est fixé dans le carnet de commande, mais les prix des corps d'état secondaires non encore contractualisés.

Selon l'enquête conjoncturelle de la FNTP publiée en février 2017, le secteur des travaux publics a enregistré, sur l'année 2016, une croissance des travaux réalisés de 3,5% par rapport à 2015. Cette progression est moins importante qu'initialement prévue, impactée par une fin d'année moins dynamique et est très contrastée géographiquement. Les prises de commandes en 2016 progressent de plus de 15% et sont tirées par l'attribution des projets du Grand Paris. Le volume d'heures travaillées est en augmentation sur l'année 2016 à +1,2%, mais repose en grande partie sur les heures intérimaires (+21%). Les effectifs ouvriers permanents sont en retrait de 2,5% en moyenne en relatif du niveau de 2015.

Pour le Bâtiment, la FFB a indiqué dans son bilan de 2016 que la croissance du marché devrait ressortir à +1,9%. L'amélioration du contexte économique, le maintien des dispositifs fiscaux et les taux d'intérêts très bas ont été les principaux facteurs de cette légère croissance. En 2017, l'amélioration devrait se renforcer à +3,4% avec des prévisions de mises en chantiers de logements à 410 000 unités, soit 30 000 de plus qu'en 2016. Les effectifs se sont enfin stabilisés en 2016 et le secteur devrait recruter en 2017, si les carnets de commandes se remplissent. Le niveau des prix reste toujours extrêmement bas et l'effet de pincement mentionné plus haut fragilise notre rentabilité en tous corps d'état. Nous restons donc relativement prudents, dans cet environnement qui reste difficile et susceptible d'instabilité du fait des élections de 2017.

2 – Comptes du Groupe

Synthèse : L'année 2016 se traduit par une activité en baisse de 7 %, pour des effectifs permanents quasi stables à 627 personnes à fin 2016. Les effectifs en intérim sont passés de 188 équivalents temps plein en 2015 à 178 en 2016. Notre rentabilité nette part du Groupe est en baisse, passant de 5,4 M€ à 5,1 M€. Le carnet de commandes est également en baisse de 17% au 01^{er} janvier 2017 par rapport à la même époque l'année dernière.

2.1 Faits significatifs de la période

Variation de périmètre

En 2016, le Groupe a réalisé un certain nombre d'opérations, en phase avec ses axes de développement :

Tout d'abord, la filiale **ETPO GEODEX INC** (ex ETPO CANADA INC) a procédé à la fin d'année 2016 à de lourds investissements en matériels d'exploitation et a intégré 14 nouveaux collaborateurs afin de se doter des compétences et matériels permettant d'assurer le développement de son offre de fondations terrestres et fondations et structures maritimes et fluviales.

En bâtiment, notre filiale de montages immobiliers **ETPO RED** s'est associée à 50% dans une nouvelle opération cette année.

Enfin le renforcement des détentions Groupe s'est concrétisé sur un certain nombre de filiales par rachat de partenaires généralement minoritaires : sur **Océanic Promotion** (rachat de 4% portant la détention à 100%), sur **SCCV DOUVE aux LOUPS** (rachat de 50% portant la détention à 100%).

Autocontrôle

Un programme de rachat d'actions a été approuvé en Assemblée Générale de Juin 2016 mais n'a pas été activé par le Conseil d'Administration à ce jour.

Nous rappelons qu'en 2015, l'intégralité de l'autocontrôle représentant 113 542 actions soit 9,46% du capital a été cédé à un prix unitaire de 55 euros par action. Cette opération de cession a permis à la CIFE de conforter son assise financière, afin de financer ses projets d'investissement et de développement.

2.2 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée en 2016 sur ses métiers de base :

- Bâtiment et Travaux publics ;
- Promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en diminution de **7,4 %** à **152,9 M€** contre **165,2 M€** en 2015. Cette baisse fait suite aux baisses successives de 2015 et 2014.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une baisse de près de **8 %** pour s'établir à **143,8 M€** contre **155,7 M€** en 2015.

Sur 2016, nous avons réalisé ou participé à plusieurs chantiers significatifs. A titre illustratif :

- Pour l'activité travaux maritimes : des travaux d'appontements et des travaux de sondages géotechniques ;
- Pour l'activité Génie civil et ouvrages d'art : chantier de la ligne B du métro à Rennes (en participation), rénovation du Pont Eiffel à Saint André de Cubzac (en participation), des travaux de renforcements de chaussées et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) à la Réunion ;

- Pour l'activité Bâtiment : la construction de plusieurs immeubles de bureaux et de logements pour des opérateurs privés dans la périphérie de Nantes et en Ile de France la construction et la rénovation de bâtiments.

L'activité immobilière est, quant à elle, en légère baisse de 3 % avec un volume de **9,2 M€** contre **9,5 M€** en 2015. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France, lancés en 2012 et 2013, dont la production et la commercialisation se sont poursuivies sur 2016.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **68 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **24 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **70 %** et **25 %** en 2015. La part d'activité réalisée à l'étranger (Etats-Unis, Canada, Afrique et Roumanie) progresse et s'élève à près de **8 %** du volume total contre **5%** en 2015.

Résultat opérationnel / EBITDA

Le résultat opérationnel total s'élève à **5,1 M€** contre **5,9 M€** en 2015 soit une baisse de près de **14 %**. Rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges s'élèvent à **3,32%** contre **3,56%** en 2015.

L'activité BTP a dégagé un résultat opérationnel de **4,1 M€** soit **2,89 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **143,8 M€** en 2016, contre **5,4 M€** soit **3,44%** de marge pour un chiffre d'affaires de **155,7 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière est un profit de **0,9 M€**, contre un profit de **0,5 M€** en 2015.

En 2016, le Groupe a comptabilisé pour **0,9 M€**, montant stable par rapport à l'exercice précédent, le produit lié à la mise en place du **Crédit Impôt Compétitivité emploi « CICE »**. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **1,9 M€** à la clôture de l'exercice 2016.

En diminution en volume de **13 %**, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2016 à **10,4 M€** (6,8% du CA) contre **11,9 M€** (7,2 % du CA) en 2015.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** », c'est-à-dire le montant des produits financiers nets issus de notre trésorerie, s'élève à **0,7 M€** contre **0,8 M€** en 2015. La trésorerie a permis de générer des produits pour **0,84 M€** en baisse de **0,15 M€**. Malgré la poursuite de la baisse de rémunération des placements financiers, notre rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie surperforme le pur marché monétaire et s'élève en 2016 à **1,12 %** contre **1,46 %** en 2015.

Les autres produits financiers et charges financières représentent un profit net de **605 K€** contre **368 K€** en 2015. Ce poste en augmentation est essentiellement composé des résultats sur effets de change positif sur nos placements libellés en USD et CAD.

Résultat net

Le résultat net consolidé (part du Groupe) est en diminution de **6 %** passant de **5,4 M€** en 2015 à **5,1 M€** en 2016. Il représente **3,32 %** du chiffre d'affaires contre **3,27 %** en 2015.

Le résultat net part du Groupe intègre cette année un **Crédit Impôt Recherche (CIR)** de **0,3 M€** contre **1 M€** en 2015.

Ainsi, l'activité BTP a dégagé pour **4,5 M€** de résultat net (part du Groupe), contre **5,3 M€** en 2015.

L'activité immobilière a dégagé un profit net part du Groupe de **0,6 M€**, contre un profit de **0,1 M€** en 2015.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **1,5 M€** contre **1,4 M€** en 2015 et représente un taux effectif de **23,2 %** contre **19,9 %** en 2015. La non activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée est évaluée à **1,1 M€** de charge d'impôts.

Le ROE (Return On Equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **5,4 %** en 2016 contre **6,4 %** en 2015.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **4,23 euros** contre **4,50 euros** en 2015.

Structure Financière

Les investissements, au Canada notamment, se sont élevés en 2016 à **8,8 M€** contre **8,2 M€** en 2015 selon la répartition suivante :

| | 2016 | 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| - Investissements incorporels | 448 K€ | 128 K€ |
| - Immobilisations corporelles, machines et équipements | 8 217 K€ | 7 805 K€ |
| - Immobilisations financières | 179 K€ | 256 K€ |
| Total | 8 844 K€ | 8 189 K€ |

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **6,3 M€**, montant stable par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur sur les immeubles de placement en France et aux Etats-Unis est estimée à **10,6 M€** au 31 Décembre 2016 contre **10,5 M€** à la clôture de l'exercice précédent.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **1 869 K€** contre **1 600 K€** en 2015. Cette augmentation provient essentiellement de l'évolution du taux d'actualisation qui est passé de 2,03% à 1,31%.

Les provisions courantes sont stables à **5,3 M€** à la clôture.

Les **dettes financières** s'élevaient à **15,1 M€** (dont **1,4 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **10,8 M€** (dont **1,9 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **75%** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est de **33 %** et la part à moins d'un an de l'endettement représente **58 %** de l'endettement total, contre **46 %** en 2015. L'augmentation de la dette financière correspond essentiellement pour **5 M€** à la ligne de financement à taux variable portée par la maison mère. Cette ligne sera remboursée dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Le ratio d'endettement (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort à **15,2 %** contre **11,2 %** au 31 Décembre 2015. Enfin les dettes financières représentent **19 %** du montant consolidé du cash disponible, en augmentation de 4 points en relatif du 31 Décembre 2015.

La trésorerie totale nette de découverts bancaires, d'un montant de **76,3 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en augmentation de **3,7 M€** (4,3 M€ à périmètre constant) sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité de **+ 9,7 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 8,7 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,9 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **8,8 M€**, le remboursement des dettes financières pour **3,8 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,3 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres à 100,1 M€** (dont **97,9 M€** part du Groupe) en augmentation de **3,5 M€** par rapport au 31 Décembre 2015.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

• Risque métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière dont la part dans notre activité globale reste modeste, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays ;
- Risques liés à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation à l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

• Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de

clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

- **Risque juridique**

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnée sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

- **Risque industriel lié à l'environnement**

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

- **Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur**

Le Groupe **CIFE** est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe, en dehors de la ligne de financement porté par la maison mère. Cette ligne de financement est assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture de cet exercice, aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé et le ratio de résultat exigé est respecté (cf. § 8 – Annexes des comptes sociaux).

Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

- **Risque de change et fluctuation de cours de matières premières**

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et au Canada, ses actifs de trésorerie libellés en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant environ **15 %** du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Roumanie et de l'Afrique qui représentent moins de **7 %** de l'activité consolidée du Groupe. Le Groupe est néanmoins soumis à fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'Euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale **Jules Verne Immobiliare**.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (aciers notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles. L'indice des prix dit « TPO1 » utilisé dans la profession est en augmentation de 2,87% entre décembre 2015 et décembre 2016.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

- **Assurances**

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent le patrimoine ou les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...).

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a baissé d'environ **12 %**, passant de **76,3 M€** en 2015 à **67,4 M€** en 2016. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Janvier 2017 affiche un volume en retrait de 7% par rapport à la même époque l'année dernière à **55 M€** contre **59 M€** au 1^{er} Janvier 2016.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON, NEGRI, SOMARÉ, SOVEBAT, PASCAL MARTIN** et **TETIS** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **42,4 M€** contre **43,2 M€** en baisse d'environ 2 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Janvier 2017 affiche un volume de **43,8 M€** contre **46,8 M€** au 1^{er} Janvier 2016.

Dans les départements d'Outre-mer, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane : **COMABAT, ETPO Guadeloupe, ETPO Guyane, ETPO Martinique**, et les filiales Réunionnaises : **ETPO Réunion, PICO Océan Indien, SEMAT** et **TTCP** représente un chiffre d'affaires cumulé en baisse de 8 % soit **39,4 M€** contre **42,9 M€** en 2015. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Janvier 2017 affiche un carnet en forte baisse à **25,8 M€** contre **45,9 M€** au 1^{er} Janvier 2016. La situation de ces filiales est néanmoins très contrastée car si ce volume de carnet est globalement satisfaisant à la Réunion, il est actuellement trop faible en Martinique en Guadeloupe et en Guyane.

Au Canada, les entités **CIFE CANADA INC** et **ETPO CANADA INC** n'ont pas eu d'activité opérationnelle significative.

Activités Immobilières

En France

Notre filiale **OCEANIC Promotion** a dégagé un profit de **582 K€** en 2016 contre un léger profit de **108 K€** en 2015.

Notre filiale **ETPO RED** a dégagé sur son deuxième exercice une perte de **79 K€** en 2016 contre une perte de **61 K€** en 2015, perte correspondant essentiellement à des frais de développements et frais généraux.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. La filiale a vu le taux d'occupation de son parc locatif diminué et ses revenus locatifs se sont élevés à **478 K€**, en baisse de 16 % par rapport à 2015.

RURAL LIVING, filiale de **FWE** est propriétaire de soixante-deux maisons individuelles achetées aux enchères en 2011 et 2012 et situées dans une même zone dans la région de Los Angeles. Depuis le démarrage de cette activité, les opportunités d'achats ont été significativement réduites avec de nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker. Sur cette filiale, les revenus locatifs se sont élevés à **696 K€**, en hausse de 6 % par rapport à 2015. Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque les effets de la crise immobilière seront effacés.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2016, la commercialisation et les réservations notariées de l'immeuble résidentiel **STELLA** s'élèvent à **72%** des lots du programme contre 70 % à la fin de l'exercice précédent.

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,4 M€** stable par rapport à 2015 et qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2016 de **4,6 M€** contre **2,2 M€** en 2015. La variation de résultat provient essentiellement de moindres dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants associés des filiales et participations.

Dans un contexte de baisse de rémunération de placements de trésorerie, la trésorerie bancaire placée en produits OPCVM, certificats de dépôts, contrats de capitalisation et obligations, a généré **871 K€** de résultats financiers (**887 K€** net de provisions) contre **1 002 K€** (**989 K€** net de provisions) en 2015.

La situation nette de la **SA CIFE** s'élève à **83,4 M€** en augmentation de **2,9 M€**.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+ 5,4 M€** contre **+ 4,7 M€** en 2015.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **62,7 M€**, en augmentation nette de **1,4 M€** sur l'exercice. La trésorerie issue de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement pour **- 0,6 M€**, complétée par les flux de cession d'actifs pour **0,6 M€** et par la levée de ligne de financement pour **5 M€** ont financé pour **0,7 M€** les opérations de rachats et prise de participations, pour **1,3 M€** les financements nets complémentaires accordés aux filiales et participations, le versement net du dividende **CIFE** pour **1,7 M€**.

Fin 2016, la société présente un endettement vis-à-vis des établissements de crédit de **5,0 M€** lié au tirage partiel de la ligne de financement de 7 M€. Cette ligne sera remboursée sur le 1^{er} semestre 2017.

Au 31 Décembre 2016, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **160 K€**, toutes à échéance 30 jours. En 2015, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **73 K€** toutes à échéance 30 jours également.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE et des filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, SOVEBAT, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO RED, Océanic Promotion et IMMOBILIERE SANITAT.**

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune.

Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-propriétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

La structure du capital social est la suivante :

| Répartition du Capital | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|----------------------|---------------|----------------------|
| | % du capital | % droits de vote (*) | % du capital | % droits de vote (*) |
| Groupe familial TARDY | 76,40 | 76,40 | 75,04 | 75,04 |
| <i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)</i> | <i>60,36</i> | <i>60,36</i> | <i>58,05</i> | <i>58,05</i> |
| <i>Dont SAS EMBREGOUR (détient 76,42% de la SAS AM)</i> | <i>8,05</i> | <i>8,05</i> | | |
| Auto détention | - | - | - | - |
| Salariés Groupe CIFE | 0,72 | 0,72 | 0,72 | 0,72 |
| Public | 22,88 | 22,88 | 24,24 | 24,24 |
| TOTAL | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Assemblée Générale de Juin 2014, Juin 2015 et Juin 2016, la nomination d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Il y a 4 administrateurs indépendants à fin 2016.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5%) à la clôture de l'exercice.

Autocontrôle

Au 31 Décembre 2016, la **SA CIFE** ne détenait pas d'action en auto-contrôle.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 Décembre 2016 au sein d'un Plan d'Epargne d'Entreprise est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe. Nous vous précisons que lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juin 2016, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital a été approuvée.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux seuils de franchissements de seuil pour notre société.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuils.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la **SAS Alfred de Musset** et la **SAS EMBREGOUR** dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte concernant **66,38 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "abus de marché" n° 2003/6/CE du 28 Janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale une résolution en ce sens.

Prise de participations

La part de **CIFE** dans :

- La filiale **TETIS** est passée de 51,02 % à 100,00 % ;
- La filiale **OCEANIC Promotion** est passée de 96 % à 99,99 %.

La CIFE a par ailleurs pris le contrôle à 99,00% de la **SCI OCEAN**.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle.

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.6 Informations boursières

L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C).

Le cours de bourse a augmenté de **42,20 %** en 2016 après une baisse de **12,28 %** en 2015 et une baisse de **8,80%** en 2014.

| | 2016 | 2015 |
|--|---------|---------|
| Capitalisation boursière | 85,3 M€ | 60,0 M€ |
| Cours de l'action à la clôture | 71,10 € | 50,00 € |
| Plus haut cours de clôture sur l'exercice | 71,10 € | 59,50 € |
| Plus bas cours de clôture sur l'exercice | 47,00 € | 45,50 € |
| Rotation du capital sur l'exercice (en % du nbre d'actions composant le capital social) | 3,90% | 1,97% |
| Cours moyen d'échanges sur l'exercice | 58,35 € | 52,29 € |

La société **SA CIFE** n' a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

2.7 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Néant

2.8 Perspectives 2017

Le Groupe CIFE débute l'année 2017 avec un carnet de commandes travaux d'environ **122 M€** au 1er Janvier 2017 représentant un peu moins d'une année d'activité. Ce carnet est en retrait de 17% par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Les marges demeurent tendues. A partir des éléments connus et chantiers enregistrés à ce jour, nous prévoyons toutefois de maintenir un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2017 au moins équivalent à celui constaté au 1^{er} semestre 2016.

Nous allons poursuivre nos investissements humains ainsi qu'en matériels et poursuivons notre activité de prospection à l'international, ainsi que nos activités d'entretien et réparation (travaux spéciaux).

Nous allons également poursuivre nos efforts pour monter en valeur ajoutée avec des opérations de montages immobiliers, dans la région de Nantes et en Ile de France.

Comme toujours, nous demeurons très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

3 - Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de NOVABUILD, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail NOVA'TP pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la Technopôle **Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédié aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

ETPO coopère régulièrement avec l'Ecole Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Etudes Industrielles (suivi du battage, industrialisation de la construction, robotisation de la construction, matériaux spécifiques tels que les Bétons Fibrés Ultra Haute performances, logiciels d'éléments finis de modélisation des sols).

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**) et de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) où un ingénieur structure participe notamment au groupe de travail sur la modélisation aux éléments finis constitué par cette dernière association.

ETPO numérise ses différents process à travers des démarches expérimentales traduites ensuite dans la pratique, telles que le Building Information Modeling (**BIM**) avec l'usage de logiciels de modélisation des structures dans toutes leurs dimensions, ceci sur tous ses métiers : ingénierie, ouvrages d'art, travaux maritimes et fluviaux, bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

En 2016, le groupe a étudié de nouveau les possibilités de constitution de dossier au titre du **Crédit Impôt Recherche**. Un CIR total de **0,26 M€** a été comptabilisé en 2016 contre **1 M€** (dont 0,4 ME sur les exercices antérieurs à 2015) comptabilisé en 2015.

4 - Informations relatives aux Mandataires Sociaux

4.1 Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Les mandats d'Administrateur indépendant de Messieurs **Frédéric GASTALDO** et **Laurent BILLES-GARABEDIAN** arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance pour une période de 3 années.

Les curriculum-vitae de ces Administrateurs seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

4.2 Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

La présente section 4.2 constitue notamment le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations prévu aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du code de commerce.

En 2016, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil d'Administration de **CIFE SA** s'élève à **713 K€** dont **598 K€** versés par la société mère et **115 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent en **691 K€** de salaires bruts et **22 K€** de jetons de présence.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué en 2015 et sera appliqué en 2017.

L'Assemblée Générale du 10 juin 2016 a fixé à **20 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de **CIFE** à compter de l'exercice 2016.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2017 de maintenir cette somme à **20 K€** et d'allouer, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire de **12 K€** à compter de l'exercice 2017.

4.3 Opérations sur titres CIFE

En 2016, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(en nombre de titres)

| Nom des Administrateurs | Acquisition | Cession | Apports (*) |
|---|-------------|---------|-------------|
| - Monsieur Daniel TARDY et personne liée | - | - | 24 436 |
| - Monsieur Olivier TARDY et personne liée | - | 12 000 | 26 023 |
| - Madame Nicole DURIEUX | - | - | 14 800 |
| - Madame Cécile JANICOT (représentante SAS ALFRED DE MUSSET) | - | - | 14 800 |
| - Madame Emilie RICHAUD | 120 | - | - |
| - Monsieur Bernard THERET | - | 5 804 | - |
| - SAS ALFRED DE MUSSET | 27 833 | - | - |

(*) Apports réalisés dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat familial (cf communiqué du 03 janvier 2017)

Ces actions ont été inscrites sur le registre nominatif.

4.4 Délégations en cours données au Conseil d'Administration

| Délégations | AG | Durée | Echéance |
|--|--|---------|------------------|
| - Autorisation pour lancer le programme de rachats d'actions | 10 Juin 2016 5 ^{ème} résolution | 18 mois | 10 Décembre 2017 |
| - Autorisation pour procéder à l'attribution d'AGA | 10 Juin 2016 12 ^{ème} résolution | 38 mois | 10 Août 2019 |
| - Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital réservée aux salariés | 10 Juin 2016 13 ^{ème} résolution | 26 mois | 10 Août 2018 |
| - Autorisation de procéder à réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre | 10 Juin 2016 14 ^{ème} résolution | 18 mois | 10 Décembre 2017 |

5 - Assemblée Générale du 16 Juin 2017

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de SA CIFE et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

5.1 Affectation du résultat

| | |
|--|------------------------|
| - Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à : | 4 609 030,79 € |
| - Augmenté du report à nouveau précédent de : | 5 438 859,57 € |
| | |
| - Formant un total de : | 10 047 890,36 € |
| Sera réparti comme suit : | |
| - Affectation à la réserve légale | - |
| - Affectation à la réserve facultative | 4 000 000,00 € |
| - Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,45 € par action | 1 740 000,00 € |
| - Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de : | 4 307 890,36 € |

TOTAL

10 047 890,36 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,45 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 16 juin 2017 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

| Exercice 2013 | Montants distribués | Nombre d'actions | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
|---------------------|---------------------|------------------|--|
| Dividende Ordinaire | 1 656 000 € | 1 200 000 | 1,38 |
| Exercice 2014 | | | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
| Dividende Ordinaire | 1 680 000 € | 1 200 000 | 1,40 |
| Exercice 2015 | | | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
| Dividende Ordinaire | 1 704 000 € | 1 200 000 | 1,42 |

5.2 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectation suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 %** des actions composant le capital de la société au moment du rachat, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2016, **120 000 actions**, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 (soixante cinq) euros** par action (hors frais).

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

5.3 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant 18 mois.

6 – Données sociales et environnementales

Ce rapport résulte de l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce. Il tend à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale. Il comprend trois parties :

- Informations sociales ;
- Informations environnementales ;
- Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

6.1 Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français.

Le reporting social couvre 100 % du chiffre d'affaires consolidé pour la partie des données chiffrées.

Le reporting environnemental chiffré couvre 77 % du chiffre d'affaires consolidé et couvre les filiales **ETPO** et **COMABAT** qui sont certifiées **ISO 14001**, et les filiales **BRITTON**, **PASCAL MARTIN**, **SOMARÉ**, **PICO**, **SEMAT**, **TTCP**, **ETPO GUADELOUPE** et **TETIS**. Sur ce périmètre d'étude, nous considérons que les données sont fiabilisées et cohérentes.

Sauf mention contraire, le reporting sociétal se limite à notre filiale principale **ETPO** qui représente 42% du chiffre d'affaires consolidé et qui porte les actions les plus significatives dans ce domaine.

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité du Groupe. Ils s'appuient sur les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce, sur les indicateurs du bilan social et sur des indicateurs spécifiques aux ressources humaines.

Les données sociales sont collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service consolidation.

Les données environnementales sont collectées et contrôlées au niveau de chaque société participante puis consolidées par le service consolidation. Le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe reste à développer et à fiabiliser sur les prochains exercices afin de publier à terme une information plus représentative du périmètre du Groupe.

Dans le cadre de ces consolidations, des contrôles de cohérence et comparaisons avec les années précédentes sont effectués et les anomalies et variations significatives sont analysées. Le rapport annuel consolide des données connues par le Groupe à la date de clôture. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Conformément au décret référencé ci-dessus, nous précisons que les informations environnementales et sociétales suivantes, prévues par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ne sont pas produites dans ce rapport, du fait du non suivi analytique et d'une incapacité à collecter une information fiable et cohérente :

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- L'utilisation des sols ;
- Les rejets de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs finaux, nous considérons que cela ne s'applique pas à notre activité commerciale principale tournée vers des clients entreprises privées et publics.

Depuis 2015, le Cabinet **RSM OUEST** a été nommé « Organisme Tiers Indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

6.2 Informations sociales

6.2.1 Politique générale

ETPO, attentive à ses clients comme à ses collaborateurs, s'engage à être un employeur responsable en positionnant le bien-être des personnes, le respect, la dignité, l'entraide et la responsabilité au cœur de ses priorités. Elle engage une politique soutenue d'accompagnement et de formation auprès de ses collaborateurs, une intégration de ses nouveaux salariés afin d'entretenir un dialogue social et un bien-être de ses salariés au travail et, enfin, cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou harcèlement.

Depuis 1913, et tout au long de son histoire **ETPO** a attaché beaucoup d'importance à l'éthique et à la loyauté de ses pratiques. Faire vivre les valeurs de l'entreprise au quotidien, impliquer les salariés en permanence dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par **ETPO** sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'inscrivent dans l'histoire humaine de l'entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites du personnel, en particulier sur la sécurité, la formation et l'insertion.

Nous partageons cette attention avec les Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif.

6.2.2 Emploi

a) Effectifs

Présent en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer et au Canada, le Groupe emploie **627** collaborateurs à fin 2016, effectif quasi stable par rapport aux exercices précédents.

À fin 2016, 14 collaborateurs au Canada ont intégré le périmètre des effectifs.

| Répartition de l'effectif par zone géographique | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| France | 497 | 80 | 501 | 81 | -0,8 |
| France DOM | 115 | 18 | 114 | 19 | +0,9 |
| Monde | 15 | 2 | 1 | NS | - |
| Total | 627 | 100 | 616 | 100 | +1,7 |

À fin 2016, l'effectif global est composé de **25 %** de Cadres, **26 %** d'Etam et **49 %** de Compagnons contre respectivement **23 %**, **24 %** et **53 %** en 2015.

| Répartition de l'effectif par catégorie | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| - Cadres | 154 | 25 | 144 | 23 | +6,9 |
| - ETAM | 164 | 26 | 149 | 24 | +10,0 |
| - Compagnons | 309 | 49 | 323 | 53 | -4,3 |
| Total | 627 | 100 | 616 | 100 | +1,7 |

| Répartition de l'effectif par sexe | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| - Hommes | 563 | 90 | 557 | 90 | +1,0 |
| - Femmes | 64 | 10 | 59 | 10 | +8,4 |
| Total | 627 | 100 | 616 | 100 | +1,7 |

| Répartition de l'effectif féminin | Cadres | ETAM | Compagnons | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|--------|--------|------------|--------|-------|
| - Femmes | 14 | 49 | 1 | 64 | 59 |
| - En % du total catégories | 9,3 % | 29,1 % | NS | 10,2 % | 9,6 % |

| Répartition de l'effectif par âge | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| - Moins de 25 ans | 37 | 5,9 | 43 | 7,0 | -13,9 |
| - 25 à 34 ans | 139 | 22,2 | 138 | 22,0 | +0,7 |
| - 35 à 44 ans | 170 | 27,1 | 161 | 26,0 | +5,6 |
| - 45 à 54 ans | 185 | 29,5 | 186 | 30,0 | -0,5 |
| - Au-dessus de 55 ans | 96 | 15,3 | 88 | 15,0 | +9,1 |
| Total | 627 | 100 | 616 | 100 | +1,7 |

b) Taux de rotation du personnel - Recrutement – Départs

Le taux de rotation du personnel est en augmentation de 3 points et s'établit à **12 %** en 2016. Le Groupe a recruté sur l'année **77** nouveaux collaborateurs (dont 35 en CDI), contre **57** (dont 29 en CDI) sur l'exercice précédent.

Les départs se sont élevés à **79** collaborateurs contre **59** sur l'exercice précédent et sont justifiés ci-dessous.

| Départs par métier | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|---|-----------|------------|-----------|------------|--------------|
| - Fins normales de contrat ⁽¹⁾ | 34 | 43,0 | 25 | 42,4 | +36,0 |
| - Démissions | 11 | 14,0 | 12 | 20,3 | -8,3 |
| - Licenciements économiques | 2 | 5,0 | 3 | 5,1 | -33,3 |
| - Autres licenciements | 16 | 20,3 | 5 | 8,5 | NS |
| - Autres ⁽²⁾ | 3 | 17,7 | 14 | 23,7 | -78,5 |
| - Mobilité interne | 3 | 17,7 | - | - | - |
| Total | 79 | 100 | 59 | 100 | +33,9 |

⁽¹⁾ Fins de CDD, fins de chantiers, retraites

⁽²⁾ Ruptures période d'essai, ruptures conventionnelles

c) Nature des contrats de travail

Le Groupe privilégie les emplois durables et les emplois de salariés locaux.

La part des emplois durables est stable à **93 %** ; sur un effectif de **627** collaborateurs, **568** personnes disposent d'un CDI.

Par ailleurs, le Groupe en 2016, a eu recours via l'intérim à **177 personnes** (en équivalent temps plein) contre 188 en 2015. Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités.

6.2.3 Rémunérations – Charges sociales

La rémunération des collaborateurs se compose de salaires, de primes, d'intéressement, participations, œuvres sociales, systèmes de prévoyance. La rémunération s'intègre dans un schéma de management décentralisé du Groupe.

a) Rémunérations et charges sociales

Selon les états financiers consolidés, les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements s'élèvent à **32,8 M€** contre **32,5 M€** en 2015. Elles représentent **21,4 %** du chiffre d'affaires contre **19,7 %** en 2015.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes s'élève à **38 %**, pourcentage stable par rapport à 2015.

Le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi « CICE »** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **894 K€** en 2016 contre **891 K€** en 2015. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **1 987 K€** au 31 Décembre 2016.

| Rémunérations moyennes (en K€) ⁽¹⁾ | 2016 | 2015 | Var. % |
|---|------|------|--------|
| - Cadres | 62,4 | 59,1 | + 5,5 |
| - ETAM | 31,6 | 32,6 | - 3,0 |
| - Compagnons | 27,5 | 26,9 | + 2,2 |
| - Groupe CIFE | 36,5 | 35,7 | + 2,2 |
| - Hommes | 36,8 | 36,2 | + 1,6 |
| - Femmes | 32,9 | 30,9 | + 6,4 |

⁽¹⁾ Y compris primes

b) Avantages sociaux

Fin 2016, **66 %** des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Ce taux est en retrait d' 1 point par rapport à 2015.

Au total, le Groupe a versé en 2016 au titre de l'intéressement et de la participation **63 K€** contre **61 K€** en 2015.

6.2.4 Organisation du temps de travail

a) Heures travaillées – Heures supplémentaires

Dans le Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles.

En 2016, le nombre total d'heures travaillées qui est stable par rapport à 2015 s'élève à un peu plus d'**1 million d'heures**. Les heures supplémentaires ont représenté environ **2 %** du total des heures travaillées.

| Organisation du temps de travail | Cadres | ETAM | Compagnons | 2016 | 2015 | Var. % |
|----------------------------------|---------|---------|------------|-----------|-----------|--------|
| - Heures totales travaillées | 290 991 | 268 473 | 480 112 | 1 039 576 | 1 035 913 | + 0,3 |
| - Dont heures supplémentaires | 1 443 | 10 646 | 14 500 | 26 589 | 33 755 | - 21,2 |

b) Absentéisme

13 693 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence cette année dont **8 336** journées pour maladies non professionnelles.

| Répartition des jours d'absence par motif | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|---|---------------|------------|---------------|------------|--------------|
| - Maladies non professionnelles | 8 336 | 60,9 | 5 788 | 55,2 | +44,0 |
| - Accidents du travail | 2 323 | 17,0 | 1 886 | 18,0 | +23,2 |
| - Accidents de trajet | 291 | 2,1 | 46 | 0,4 | NS |
| - Maladies professionnelles | 604 | 4,4 | 485 | 4,6 | +24,5 |
| - Maternité/paternité | 581 | 4,2 | 829 | 7,9 | -29,9 |
| - Chômage partiel - Intempéries | 1 000 | 7,3 | 960 | 9,2 | +4,2 |
| - Autres | 558 | 4,0 | 491 | 4,7 | +13,6 |
| Total | 13 693 | 100 | 10 485 | 100 | +30,6 |

6.2.5 Relations sociales et accords collectifs

34 collaborateurs dans le Groupe contre **32** en 2015 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). **1** nouvel accord collectif (contrat de génération) a été signé cette année contre **2** l'année dernière.

En matière de santé et de sécurité au travail, il n'y a pas eu cette année d'accords signés avec les organisations syndicales ou représentants du personnel.

Chez **ETPO**, une réunion de travail est organisée mensuellement entre les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ces derniers ont également une réunion mensuelle avec les responsables opérationnels pour évoquer notamment l'activité et les informations ressources humaines. Enfin, ils ont une réunion mensuelle avec la Direction générale pour évoquer les sujets sur l'activité, les perspectives et les informations ressources humaines (gestion du personnel, bilan, plan de formation...).

6.2.6 Santé et sécurité

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Conscients de cette problématique, la santé-sécurité au travail est une de nos préoccupations majeures.

En 2010, la filiale principale **ETPO** s'est engagée dans une démarche de prévention santé-sécurité en s'appuyant sur la norme **OHSAS 18 001** (Occupational Health and Safety Assessment Series) et est certifiée depuis Juin 2011.

Un responsable Qualité Sécurité Environnement et une chargée de prévention ont pour principales missions :

- Le support à l'encadrement dans l'analyse des risques et les mesures de prévention à appliquer ;
- Une présence terrain accrue pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Des actions concrètes en termes de prévention des risques ;
- Des formations sécurité ;
- Une analyse systématique des accidents de travail ;
- Une sensibilisation méthodique des équipes par la réalisation mensuelle de sessions 1-4h QSE.

Notre démarche s'appuie sur une politique **QSE** revue annuellement par la Direction en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence. C'est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais d'un plan d'actions Santé-Sécurité, dont la base est issue du programme de prévention du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Tous les ans, la Direction avec le CHSCT analyse le bilan Santé-Sécurité de l'année : accidents de travail, maladies professionnelles, situations dangereuses et/ou presque-accidents, audits QSHE, conformité réglementaire, document unique d'évaluation des risques, plan d'action pénibilité, afin de définir les axes et actions à engager pour l'année suivante (Programme de Prévention du CHSCT).

Mensuellement, les salariés d'**ETPO** sont conviés à assister à un « rendez-vous QSE » et une session de sensibilisation Sécurité.

Au cours de chaque session, chaque corps de métier est représenté afin que chacun puisse s'exprimer. Les thèmes abordés sont en corrélation avec les principales Actions santé sécurité définies en début de chaque année. Ils sont définis en fonction des différentes actions et résultats de l'année précédente. En 2016, **ETPO** a accentué sa prévention en proposant à ses collaborateurs de réfléchir ensemble sur le thème « Comment éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles ». Au travers de cette thématique, et l'expérience sur le terrain, chaque participant a pu au travers d'évènements marquants échanger et proposer des actions à mettre en place pour minimiser les risques sur les chantiers et par conséquent diminuer les maux.

Acquérir la culture santé-sécurité pour éviter les accidents, les maladies professionnelles, et devenir acteur dans la démarche prévention, tels sont les objectifs de notre démarche. Pour la mener à bien, une formation **SPOTE** est obligatoire pour tous les nouveaux compagnons, mais également pour les compagnons qui ont une expérience professionnelle supérieure à 7 ans. Cette formation se déroule en 4 sessions et elle intègre 2 modules, la Sécurité pour 75% et la santé pour 25%.

Dans le cadre du CHSCT, les salariés sont également sensibilisés trimestriellement sur la sécurité au travail via le service QSE, par une communication écrite du nombre de jours sans accident et du nombre de jours d'arrêt de travail pour chaque agence.

À l'issue de toutes ces sessions, le service QSE formalise les actions retenues et à déployer, afin d'améliorer et renforcer la culture santé sécurité de l'entreprise.

ETPO étend sa politique également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment des clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes depuis 2015. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, cet outil nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquérir une meilleure culture sécurité en espérant une amélioration de nos résultats en la matière.

| Accidents du travail arrêté | 2016 | 2015 | Var. % | Statistiques INRS 2013 - BTP |
|---|------|------|--------|------------------------------|
| - Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾ | 34 | 39 | -12,8 | 42 |
| - Taux de gravité ⁽²⁾ | 2,23 | 1,61 | +38,5 | 2,7 |

⁽¹⁾ Nombre d'accidents avec arrêt de travail > 1 jour survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

⁽²⁾ Nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées

En 2016, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe s'est élevé à **604 jours (4,4 %** du nombre total de jours d'absence) contre **485 jours** en 2015 (**4,3 %** du nombre total de jours d'absence).

| Absences pour maladies professionnelles | 2016 | 2015 | Var. % |
|---|------|------|--------|
| - Taux de fréquence pour maladies professionnelles ⁽¹⁾ | 2,89 | 2,90 | -0,3 |
| - Taux de gravité ⁽²⁾ | 0,58 | 0,47 | +23,4 |

⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

⁽²⁾ Nombre de journées d'absence pour maladies professionnelles pour 1 000 heures travaillées

6.2.7 Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement à l'issu des entretiens individuels des salariés, des besoins et orientations générales des agences et services.

Le budget formation reste significatif et témoigne la volonté de l'entreprise d'investir dans ce domaine afin de valoriser ses salariés.

L'entreprise investit dans la formation en alternance.

La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance des techniques métiers liées à la sécurité. Nous veillons à équilibrer ses actions selon la classification du salarié.

En 2016, **61 %** des collaborateurs du Groupe ont suivi au moins une formation dans l'année contre **53 %** en 2015. **14 189 heures** de formation ont été dispensées contre **11 283** en 2015 suivant la répartition ci-dessous.

| Évolution et répartition des heures de formation | Cadres | ETAM | Compagnons | 2016 | % | 2015 | % | Var. % |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|------------|---------------|------------|--------------|
| Formation métier technique | 700 | 646 | 582 | 1 928 | 13,6 | 1 834 | 16,3 | +5,1 |
| Hygiène et sécurité | 405 | 547 | 2 277 | 3 229 | 22,8 | 3 310 | 29,3 | -2,4 |
| Environnement | 56 | 70 | 28 | 154 | 1,1 | 189 | 1,7 | -18,5 |
| Management, langue, administration | 1 598 | 584 | 112 | 2 294 | 16,1 | 1 377 | 12,2 | +66,5 |
| Autres (alternance) | 259 | 4 795 | 1 530 | 6 584 | 46,4 | 4 573 | 40,5 | +43,9 |
| Total | 3 018 | 6 642 | 4 529 | 14 189 | 100 | 11 283 | 100 | +25,7 |

6.2.8 Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence.

Chez **ETPO**, un accord égalité hommes-femmes a été signé en Décembre 2014 afin de promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité, à toutes les étapes de la vie professionnelle.

Parce que l'égalité des chances et la diversité dans l'emploi constituent des convictions profondes, **ETPO** a signé en octobre 2016 la charte de la diversité, afin de témoigner de son engagement en France en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation.

L'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Au titre du handicap, le Groupe emploie **19** personnes en 2016 (20 personnes en 2015), soit 3 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (**86** personnes en 2016, 86 personnes en 2015) ;
- Par des contrats d'alternance et apprentissage (**22** personnes en 2016 et 2015).

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne. **BRITTON** est membre du GEIQ BTP de Brest.

Cette année, le groupe a sollicité **10** organismes ESAT (Établissement Service d'Aides au Travail) : Le Verdier - l'Artisanerie - SA Agromarais - IME Genêts d'Or - UTOPIA – AAPH - Elise - Ceram atelier - Flavien et Ateliers Château Gaillard contre **11** en 2015 pour des prestations de nettoyage, entretien d'espaces verts, etc.

6.2.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel **ETPO** adhère depuis 2012. Dans ce cadre, les entreprises membres sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

6.3 Informations Environnementales

6.3.1 Politique générale

La prise en compte de l'environnement dans nos activités fait partie de nos préoccupations quotidiennes. Que le chantier soit situé en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

Dans l'inconscient collectif, les nuisances associées aux chantiers sont nombreuses et connues : bruit, poussières, souillures de chaussées, gêne de la circulation, rangement de chantier très aléatoire, dommages occasionnés aux arbres et cours d'eau, etc.

Les principales nuisances potentielles de nos activités concernent le bruit, l'eau, les paysages et la biodiversité, les déchets et les émissions de CO₂.

6.3.2 Actions de formation et d'informations des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez **ETPO**, les nouveaux collaborateurs de niveau encadrant (ETAM/Cadre) suivent dans les six mois suivant leur arrivée une formation intitulée « Système de management QSE-RSE » qui dure 2 journées complètes. Cette formation a pour but de dresser les grandes lignes des obligations en termes de qualité, de sécurité et d'environnement dans les différents métiers de la société. Sur ces 2 jours, ½ journée est consacrée à l'environnement.

6.3.3 Certifications environnementales

Outre la certification **MASE** depuis 2001, **ETPO** s'est vue reconduire en 2016 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement sur la base du référentiel **ISO 14001** pour la partie environnement.

Début 2014, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 14001** pour l'environnement.

En 2015, **BRITTON** a obtenu la qualification Qualibat RGE (**R**econnu **G**arant de l'**E**nvironnement).

6.3.4 Reconnaissance et prix

En Avril 2015, le jury des **Entreprises Générales de France (EGF-BTP)** a décerné la **Clé d'Or Ile de France 2015** à **ETPO** pour le chantier du gymnase Atlantis de Massy (91), livré en Mars 2014.

Un des critères de jugement des Clés d'or est la réalisation des objectifs de performance en développement durable, dont la protection de l'environnement et la sécurité.

6.3.5 Pollution

Afin de Prévenir et maîtriser les nuisances environnementales générées par ses activités, **ETPO** a instauré un Plan de Respect de l'Environnement, qui a pour objet de :

- Définir les impacts environnementaux et les dispositifs de maîtrise adaptés,
- Choisir des indicateurs de fonctionnement et d'efficacité de ces dispositifs,
- Améliorer cette maîtrise en actualisant régulièrement l'analyse et les dispositifs mis en place.

L'analyse des risques environnementaux, la détermination des impacts environnementaux significatifs, le choix des dispositifs de prévention et de protection de l'environnement et les choix des indicateurs de fonctionnement et/ou de performance constituent quatre étapes successives, résumées et synthétisées dans le Plan de Respect de l'Environnement.

L'analyse se décompose en domaines issus des réglementations européenne et française.

Ces 9 domaines sont : généralité environnementale et l'aspect paysager, l'air, l'eau, le sol, le bruit, les déchets, les riverains, les produits dangereux et ICPE.

Pour chaque domaine, il est précisé :

- Un rappel de la sensibilité du site ;
- Les impacts environnementaux significatifs, les dispositifs de maîtrise, les enregistrements et éventuels indicateurs.

Pour les chantiers, le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) est associé au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et au Plan d'Assurance Qualité (PAQ). Cela permet de disposer d'un PPSPS-PAQ-PRE.

Voici les dispositifs mis en place sur chaque chantier dans le cadre du Plan de Respect de l'Environnement. Pour chaque domaine, le personnel **ETPO** est informé de la sensibilité du site et des moyens à mettre en œuvre pour la préserver.

Généralité environnementale et paysage

La mise en place de base(s) vie éco conçue(s) (isolation renforcée, double vitrage, ferme porte, détecteur de présence, horloges de programmation, etc.) a permis de réduire au maximum les consommations en eau, et en électricité et d'assurer un suivi de ces consommations.

La base vie ainsi que le chantier sont conservés propres. Le nettoyage est assuré régulièrement.

Air

Afin de limiter le rejet de gaz à effet de serre (GES) et de particules polluantes dans le cas des moteurs à combustion des engins et matériels ETPO, des contrôles réglementaires et réguliers sont effectués avec le service matériel, tout en tenant compte des préconisations du fabricant. Pour les matériels de location, ces contrôles sont effectués par le loueur, et visés par le conducteur de travaux.

La poussière générée lors de nos chantiers a également un impact important sur l'environnement. Pour y remédier, et pour chaque chantier, la zone est circonscrite et des bâches sont posées sur les bennes de camions, mais aussi sur les parties existantes occupées afin de les isoler.

Eau - Sol

Afin de limiter au maximum les risques de pollution du sol et de l'eau, le fuel des engins est dorénavant stocké dans des cuves double peau. L'huile de décoffrage, est positionnée sur un porte fût muni de rétention. Les autres produits dangereux sont stockés conformément à la réglementation, dans des containers.

Le lavage des toupies et bennes à béton s'effectue désormais sur des aires de lavage avec géotextile et éloignées des zones sensibles.

Nuisances sonores

Nous nous efforçons, principalement en zone urbaine avec une proximité du voisinage de minimiser les nuisances sonores issues de nos chantiers en faisant évoluer nos méthodes de travail, avec par exemple :

- L'utilisation des bétons auto-plaçant afin de supprimer les bruits liés à la vibration du béton ;
- Le respect des horaires de travail avec l'arrêté préfectoral ou communal ;
- La limitation du recours à l'utilisation de moteurs thermiques au profit de moteurs électriques, comme par exemple l'abandon si possible des groupes électrogènes au profit de raccordements au réseau électrique ;
- Les commandes aux grutiers se font par talkies walkies.

Nous assistons également aux réunions publiques organisées par les collectivités pour discuter des nuisances de nos chantiers.

Déchets

Assurer la traçabilité des déchets par :

des contrats passés avec des prestataires agréés, le suivi de tous les déchets dans un registre déchets, la conservation des bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD) et bordereaux de suivi des déchets d'amiante (BSDA), et le suivi des quantités de déchets par type (inerte, dangereux, banal non valorisé et banal valorisé).

La valorisation des déchets d'effectue en externe ou sur le chantier avec une zone de stockage des bennes identifiées par des pictogrammes légendés, adaptées aux déchets rencontrés et aux filières d'élimination existantes. Les déchets spéciaux (pneumatiques, piles accumulateurs, etc.) font l'objet d'un tri séparé. Les excédents de béton sont soit retournés en centrale ou stockés en attente de durcissement avant d'être recyclé en inerte.

Riverains

Sur les chantiers, la communication est assurée par le conducteur de travaux. Cette communication est destinée à assurer le bon déroulement du chantier tout en tenant informé les parties prenantes que sont les riverains et les locataires habitants. La sécurité du chantier est également assurée par la mise en place d'une clôture d'enceinte opaque pour préserver l'aspect visuel et un affichage d'avertissements.

Produits dangereux

Les produits chimiques et/ou dangereux bénéficient d'un traitement spécifique. Ils sont séparés des autres déchets puis traités par une entreprise agréée.

6.3.6 Autres démarches

Enfin, dans le cadre de ses placements de trésorerie, la **SA CIFE** dispose d'un encours de contrats de capitalisation de **9,3 M€** (soit plus de 12 % de notre trésorerie nette consolidée) contre **9,1 M€** en 2015, qui sont gérés par l'émetteur dans le respect des normes ISR (Investissement Socialement Responsable).

6.4 Déchets – Ressources - Energies

6.4.1 Prévention et gestion des déchets

Le tri et la valorisation des déchets constituent une part importante de nos problématiques quotidiennes.

« Réduire, Réutiliser, Recycler », sont les maîtres mots chez **ETPO**.

Depuis 2009, **ETPO** a contractualisé un accord-cadre avec le groupe Véolia afin de traiter tous les déchets de chantier. Les déchets sont triés directement dans des bennes de tri clairement identifiées et mises à disposition sur le chantier par type de déchets : bois, carton, ferraille... Enfin, chaque déchet dangereux est traité suivant sa filière spécifique.

Ce partenariat nous permet d'assurer une traçabilité complète, un reporting mensuel et d'obtenir un certificat final de valorisation des déchets.

D'importants progrès ont été réalisés pour optimiser le tri des déchets. Pour cela il faut investir dans du matériel, passer du temps à sensibiliser et nouer des partenariats avec des prestataires déchets pour faire avancer les choses.

Sur les chantiers, nous investissons régulièrement dans des bennes roulant pouvant être manutentionnées à la grue. Ces petites bennes sont placées à proximité des postes de travail (qui par nature évoluent dans le temps et dans l'espace en fonction de l'avancement du chantier).

Le résultat du tri dépend des équipes chantiers. Nous avons réussi à former et sensibiliser notre personnel, mais nous poursuivons nos efforts pour accompagner l'ensemble du personnel du chantier (cotraitants, sous-traitants).

De plus, en fonction des filières de traitement mises en place par le prestataire déchets, les taux de valorisation des déchets peuvent varier de manière importante, jusqu'à 100 %.

| Emission et revalorisation des déchets ⁽¹⁾ | 2016 | 2015 |
|---|-------|--------|
| Déchets dangereux | | |
| - Déchets en tonnes | 59 | 8 |
| Déchets non dangereux | | |
| - Déchets en tonnes | 3 028 | 2 781 |
| Déchets non dangereux inertes | | |
| - Déchets en tonnes | 2 631 | 7 773 |
| Total Déchets | 5 718 | 10 563 |
| - Taux de valorisation DND en % ⁽²⁾ | 71 % | 74 % |

⁽¹⁾ Pour ETPO, COMABAT, PASCAL MARTIN, TETIS, BRITTON, PICO, ETPO GUADELOUPE, SOMARÉ et SOVEBAT depuis 2016

⁽²⁾ Le Taux de valorisation concerne exclusivement ETPO. À partir de 2015, le taux intègre la ferraille.

Début 2015, **COMABAT** a été retenue pour la 2^{ème} édition de l'opération « **Entreprises Témoins** » lancée par la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie). Cette opération a pour objectif de permettre à chaque entreprise témoin de diminuer ses coûts en réduisant et en valorisant les déchets. En 2016, un reportage a été réalisé avec ces entreprises témoins afin constater l'impact et les résultats de cette opération.

Toujours dans l'optique d'améliorer sa performance environnementale, sensibiliser ses salariés sur la réduction de la consommation de papier est devenue une démarche indispensable en matière d'environnement. En 2016, **ETPO** accentue cette sensibilisation auprès de ses salariés, afin de faire évoluer les pratiques pour que chacun puisse prendre conscience de l'impact de ces déchets sur l'environnement. De nombreuses actions ont été mises en place pour réduire cette consommation comme l'achat de papiers éco labellisés, privilégier la numérisation plutôt que l'impression, l'impression en recto verso.

ETPO sollicite l'Association « A.R.B.R.E.S », association spécialisée dans l'insertion professionnelle via la collecte et le tri de papiers, cartons... en vue de leur recyclage, afin de s'équiper de collecteurs individuels de papier. Ces collecteurs sont installés à coté de chaque photocopieur et dans les bureaux. En 2016, l'Association a collecté pour le Groupe 1 Tonne de papier.

Le gaspillage alimentaire est un problème de société environnemental, économique et social. Toutefois, **le Groupe** ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise en propre, nous n'avons pas d'informations à communiquer sur ce sujet.

6.4.2 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

La protection des cours d'eau, des zones humides ou des nappes phréatiques est systématiquement prise en compte dans nos activités. Que cela découle des nombreuses exigences liées aux lois sur l'eau auxquelles nos ouvrages sont régulièrement soumis, ou pour prévenir une pollution accidentelle, tous nos chantiers sont mobilisés. Cette mobilisation se traduit par exemple par :

- La mise en place de cuves double peau pour le stockage du fuel ;
- La mise sur bac de rétention des fûts d'huile de décoffrage ;
- La prise en compte du stockage des produits chimiques utilisés sur les chantiers ;
- La mise en place de bassins de décantation pour les eaux pluviales ;
- Des entretiens préventifs, réguliers de tous les matériels, effectués en dehors des zones sensibles ;
- La mise à disposition de kits anti-pollution ;
- La mise en place progressive de bases vies moins énergivores.

| Consommation d'eau | 2016 | En unités ⁽¹⁾ | 2015 | En unités ⁽¹⁾ |
|--|--------|--------------------------|--------|--------------------------|
| - Eau en m ³ ⁽²⁾ | 10 826 | 88 | 10 673 | 77 |

⁽¹⁾ Pour 1 M€ de chiffres d'affaires (comptes sociaux) :

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2016

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2015

⁽²⁾ Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice

Les ateliers, dépôts, bureaux et les chantiers situés et réalisés en zone urbaine ne souffrent d'aucune contrainte spécifique quant à leur approvisionnement en eau car ils sont branchés directement sur les réseaux d'alimentation. En zone rurale, une extension au réseau d'alimentation est en général demandée auprès des régies et distributeurs d'eau pour alimenter le chantier. Enfin dans certains cas, des approvisionnements par réservoirs d'eau peuvent être mis en place.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation :

Dans le cadre d'appels d'offres, le bureau d'étude technique interne peut proposer des variantes aux solutions de base dans le but de diminuer la quantité de matériaux, principalement le béton et l'acier à utiliser.

Consommation d'Énergies

Pour ce qui est du carburant, les collaborateurs qui sont amenés à effectuer des déplacements réguliers sont formés à l'éco-conduite. Des informations ont également été diffusées pour sensibiliser les personnes se déplaçant à leur consommation de carburant.

| Consommation énergies | 2016 | En unités ⁽¹⁾ | 2015 | En unités ⁽¹⁾ |
|---|-------|--------------------------|-------|--------------------------|
| - Électricité en Mw/h | 1 616 | 13 | 1 389 | 10 |
| - Gaz en Mw/h ⁽³⁾ | 177 | 1 | 156 | 1 |
| - Fuel (GNR) en m ³ ⁽²⁾ | 433 | 4 | 566 | 4 |

⁽¹⁾ Pour 1 M€ de chiffres d'affaires (comptes sociaux) :

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2016

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2015

⁽²⁾ Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice

⁽³⁾ Les consommations de gaz concernent les entités ETPO, PASCAL MARTIN et BRITTON en 2016

En 2015, **ETPO** a réalisé un **Diagnostic Énergétique** de ses consommations d'électricité et de fuel.

Ce diagnostic est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés et 50 M€ de chiffre d'affaires annuel. Cette démarche s'inscrit dans la continuité puisque l'entreprise a déjà engagé en 2009 et 2014 un diagnostic énergétique pour son siège. L'objectif affiché est d'optimiser la maîtrise de ses consommations.

6.5. Changement climatique et protection de la diversité

Les Émissions de CO₂

Le secteur de la construction est responsable de 40% des émissions mondiales de CO₂. Sur ces 40 %, la moitié résulte directement du transport, de la conception et de l'utilisation des matériaux dans la phase de la construction.

ETPO a réalisé en 2010, un bilan carbone afin d'évaluer et réduire plus efficacement ses émissions de gaz à effet de serre, suivant le référentiel du **Bilan carbone ©** de l'**ADEME**.

Sur la base de ce bilan carbone, il ressort que les émissions directement imputables à **ETPO** représentent **3%** des émissions totales de CO₂ nécessaires à la construction des ouvrages.

Depuis, **ETPO** a mis en place un plan d'action ayant pour objectif de diminuer de 15 % ses émissions directes de gaz équivalent CO₂. Cela se traduit sur le chantier par privilégier lorsque cela est possible les matériels électriques au détriment des matériels thermiques. Les matériels et engins thermiques sont tous conformes à la réglementation sur les émissions de gaz de combustion, ils sont tous régulièrement entretenus pour s'assurer que la carburation est correcte et que les dispositifs d'échappement sont conforme.

Parmi les mesures adoptées certaines visent les émissions liées aux déplacements du personnel :

- Incitation au vélo, au transport en commun ;
- Limitation des valeurs de rejets CO₂ des véhicules des collaborateurs (voitures de société ou fonction) ;
- Incitation au co-voiturage ;
- Sensibilisation de l'encadrement et du personnel ;
- Formation à l'éco-conduite.

En 2015, **ETPO** a fait partie des 20 entreprises sélectionnées parmi 600 de la région Pays de la Loire afin de réaliser une étude pour l'**ADEME** sur la gestion de la flotte automobile. Les objectifs ont été de mieux connaître les véhicules professionnels et leurs usages, et de mieux appréhender le volume de véhicules.

6.5.1 Protection de la biodiversité

Que ce soit en pleine nature ou en zone urbaine, un chantier a un impact important sur le paysage et perturbe l'écosystème en place avec de potentielles atteintes aux espèces animales et végétales les plus fragiles existantes sur les sites d'implantation de nos ouvrages.

Nos chantiers sont le plus souvent soumis à un cahier des charges important dans lequel les exigences du volet environnemental sont de plus en plus élevées.

En 2014, **ETPO** a réalisé sa première évaluation grâce à l'outil **EBEvie**, développé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie. La méthode comporte trois axes : Comprendre, Évaluer et Agir. Un plan d'actions biodiversité a été mis en place comportant différents domaines : étude, stratégie/politique, bonnes pratiques, formation et communication.

Par le renforcement et l'évolution constante des exigences législatives encadrant et protégeant le monde vivant et la biodiversité, **ETPO** poursuit sa politique dans le développement durable, et face à ces enjeux, **ETPO** a dressé un dossier en trois parties, remis à l'ensemble des salariés, qui comprend :

- une synthèse de la législation en lien avec la biodiversité et de la réglementation applicable à l'entreprise,
- une liste des actions que les chantiers d'**ETPO** sont amenés à mettre en place selon les cas pour protéger la biodiversité,
- un livret de sensibilisation à la biodiversité rappelant les fondamentaux.

Dans les activités de Bâtiment et de Travaux Publics, les aspects réglementaires en lien avec la biodiversité sont souvent à prendre en compte par la maîtrise d'ouvrage, très en amont du chantier au cours de la phase de conception du projet.

En phase travaux, le respect des préconisations contenues dans l'arrêté d'autorisation préfectorale des travaux, dans le permis de construire, dans les documents contractuels ou dans notre Plan de respect de l'environnement permet de se conformer aux exigences réglementaires.

ETPO a su développer des procédures internes pour se conformer strictement aux exigences réglementaires.

6.5.2 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au 31 Décembre 2016 et comme à la fin de l'exercice précédent, aucun risque n'a été identifié et par conséquent aucune provision n'est comptabilisée dans nos comptes pour les risques environnementaux.

7 – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

7.1 Démarche générale

Elle est basée sur :

La volonté du dirigeant

Le **BTP** est un secteur d'activité économique très important pour nos compatriotes et leur mode de vie ; il recouvre l'habitat, l'urbanisme, les infrastructures de déplacement, le transport de l'énergie, le traitement des eaux et des déchets.

Il est donc un des premiers secteurs concerné et impacté par l'évolution des aspirations de nos concitoyens et des politiques publiques sur le développement durable.

Par ailleurs, les attentes des salariés vis-à-vis du travail et donc de leurs entreprises ont également beaucoup évolué.

Déployer une politique RSE s'est en conséquence imposé comme un acte essentiel de pérennité pour **ETPO**, à la fois vis-à-vis de ses clients et parties prenantes extérieures en général, et aussi vis-à-vis de ses équipes.

L'expression des salariés

La responsabilité sociétale possède des spécificités que l'on ne retrouve pas de la même manière dans les autres systèmes de management : c'est un concept qui n'est pas facile à appréhender, plus difficile à expliquer que l'assurance qualité, le respect des normes environnementales ou les consignes de sécurité.

Pour ces trois exemples, il existe des règles précises à respecter. Il en va tout autrement pour la RSE. Chacun doit analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses décisions et nos écosystèmes sont différents d'un chantier à l'autre, la situation économique de l'entreprise évolue avec le temps : la même question n'entraînera pas la même réponse suivant les différents contextes.

C'est donc un nouveau mode de réflexion qu'il faut acquérir. C'est pour cela que notre filiale principale **ETPO** a fait le choix de la pédagogie, qui prendra plus de temps et génère plus de contraintes, mais qui à terme entraînera l'adhésion de chacun.

Un référentiel structuré

Nous avons mis en œuvre un réel système de management de la RSE prenant en compte chaque activité et chaque composante d'**ETPO**.

Dans le cadre de cette démarche, les actions engagées sont désormais répertoriées sur le site Intranet de la société. Tous les chantiers d'**ETPO** prennent des engagements RSE adaptés.

Annuellement, **ETPO** édite un rapport RSE. Ce rapport a pour but de retracer la démarche RSE de l'entreprise et souligner les actions phares de l'année et les actions à venir. Il est diffusé en interne et en externe.

Nous avons par la suite défini une stratégie se basant sur la culture de l'entreprise : la confiance, l'autonomie des équipes terrain, et l'exigence de loyauté.

En 2016, **ETPO** adhère à Planet'RSE, une plateforme de notation et d'évaluation territoriale qui permet aux petites et moyennes entreprises d'obtenir une notation de leur performance en matière de RSE. L'audit est défini selon 51 critères objectifs et quantitatifs co-construits avec la Plateforme RSE de la métropole nantaise qui permettent d'évaluer la performance de toute entreprise de plus de dix salariés sur les 5 axes de la RSE sur la Région Pays de Loire et sur Nantes Métropole.

7.2 Certifications sociétales RSE

Après deux diagnostics RSE réalisés en 2007 et 2013, **ETPO** a réalisé sa première évaluation **AFAQ 26 000** en octobre 2014. Selon les critères de l'**ISO 26 000**, **ETPO** a été classée au niveau « Confirmé ». Une seconde évaluation réalisée en 2016 a abouti à la reconduction de cette certification, avec le même niveau « Confirmé ».

ETPO s'est vue par ailleurs reconduire en 2015 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement selon les référentiels **ISO 9001** pour la qualité et **OHSAS 18001** pour la santé-sécurité.

ETPO fait partie des entreprises certifiées Qualité-Sécurité-Environnement - QSE en France par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

Début 2014, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 9001** pour la qualité.

7.2.1 - Reconnaissance et prix

En 2014, **ETPO** a remporté le prix du « Développement Managérial » de la manifestation « **Les Chênes du Grand Ouest – Trophée de l'entreprise familiale** », organisée par la Société Générale et par le magazine *Nouvel Ouest*. Cette récompense permet de valoriser notre culture d'entreprise basée sur la confiance, la délégation et la responsabilisation.

À l'occasion de la 1^{ère} édition du trophée des entreprises 2016, organisée par l'Agence de Développement du Grand Saumurois et la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou, qui s'est déroulée en octobre 2016, **ETPO** a remporté le « Prix spécial du réflexe social responsable ». Ce prix récompense les entreprises qui se sont distinguées dans la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et l'insertion par l'activité économique. **ETPO** se démarque donc par sa politique d'insertion.

7.2.2 Contribution à l'emploi, à l'insertion professionnelle, au développement régional et impact de l'activité sur les populations riveraines et locales

Nos activités exigent de fortes ressources humaines et ont des impacts très importants en termes d'emploi. Le Groupe privilégie le recours à l'emploi local.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 6.2.8., **ETPO** et **BRITTON** pratiquent largement l'insertion dans leurs activités et sont membres de GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification).

Enfin, nos activités de construction participent directement au développement des territoires au sein desquels nous évoluons.

Pour faciliter la communication avec les populations riveraines et locales, **ETPO** installe sur les chantiers une boîte aux lettres à destination des riverains, pour recueillir leurs remarques, leurs suggestions... Par ailleurs nous assistons à toutes les réunions publiques organisées par les collectivités pour échanger sur l'environnement du chantier.

7.2.3 Relations aux parties prenantes

Toujours dans le cadre de nos activités de constructeur et/ou de concepteur-constructeur, nous développons de plus en plus nos relations avec nos parties prenantes en leur assurant par exemple le maintien de nos certifications, l'animation à tous les niveaux d'une politique RSE ou la mise en œuvre progressive d'une politique d'achat responsable.

Depuis 2006, **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant le développement des transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, **Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

7.2.4 Actions de partenariat et de mécénat

Depuis 2012, **ETPO** participe à des courses solidaires et abonde les frais d'inscription des collaborateurs participants afin de les reverser à l'association **ODYSSEA** qui lutte contre le cancer du sein.

Depuis 2012, **ETPO** a un partenariat avec l'Établissement Français du Sang qui permet d'organiser des actions en faveur du don de sang.

Depuis 2015, **ETPO** est membre de la **Thérapie génique en Pays de la Loire**. Le concept de thérapie génique est de réparer ou modifier le patrimoine génétique pour traiter une pathologie. Grâce au don, **ETPO** soutient la fondation pour la recherche médicale.

Début 2016, Monsieur NYAMSI, un élu de la mairie d'Orvault et ancien élève du lycée Polyvalent de Bonabéri au Cameroun, est venu exprimer le besoin du lycée en matériel de génie civil et topographique qui permettrait aux élèves de réaliser des séances de Travaux Pratiques afin d'intégrer au mieux leur formation.

Disposant de certains matériels encore fonctionnels destinés initialement au recyclage, ETPO a regroupé ces matériels à réformer et les a fait réviser par 2 sociétés LH TOPOTECHNIQUE et TOPOCENTER, également partenaires de l'opération, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Une fois révisés, **ETPO** a fait don de ce matériel topographique composé de 2 stations totales, 2 niveaux et 2 théodolites, accompagnés de moules à éprouvettes béton et d'un cône d'Abraham.

À l'issue de ce don, **ETPO** souhaite initier une démarche de partenariat avec le lycée Polyvalent de Bonabéri au Cameroun.

En 2016, notre filiale martiniquaise **COMABAT** est devenue membre de l'Association « Entreprises et Environnement », une association fondée en 1994 qui rassemble aujourd'hui près de 80 entreprises qui mènent en leur sein des actions concrètes en faveur de l'environnement et du patrimoine martiniquais. **COMABAT** a notamment participé pour la première fois à la 12^{ème} Edition de l'« Opération Pays Propre ». Cette édition a permis la collecte de 9,30 tonnes de déchets.

En 2016, notre filiale **BRITTON** a soutenu le projet de « Rénovation de la Chapelle de Loguillo » à Bohars, initié par l'Association « Fondation du Patrimoine », créée en 1996, dont l'objectif est d'œuvrer à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager français et l'accompagnement auprès des propriétaires privés ou publics dans les projets de restauration.

BRITTON participe également au projet de « Pratique de l'Éducation Physique et des Sports », menée par l'Association A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Trémaïdic dont l'objectif est d'accueillir et d'encadrer des jeunes enfants des communes voisines, dans un environnement structuré et diplômé, et ainsi développer la pratique des sports sous toutes ses formes.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la **Technopôle Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédié aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

7.2.5 Fournisseurs et sous-traitants

En 2016, nos achats consolidés Groupe représentent **71 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposent pour **76,8 M€** d'achats consommés et pour **31,3 M€** de charges externes. En 2015, nos achats représentaient **70 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposaient pour **78,7 M€** d'achats consommés et pour **37,7 M€** de charges externes. Par ailleurs, la sous-traitance représente **45%** de nos achats consolidés en 2016 contre **42%** en 2015. Le Groupe n'a pas de service achat centralisé et très peu d'accords-cadres. Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs considérant que les responsables chantiers étaient les mieux à même de faire le bon choix sur les critères du prix, de la qualité des produits, du délai de mise à disposition, de la connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

Afin de Prévenir et maîtriser les nuisances environnementales générées par ses activités, ETPO a instauré un Plan de Respect de l'Environnement, qui a pour objet :

- définir les impacts environnementaux et les dispositifs de maîtrise adaptés.
- choisir des indicateurs de fonctionnement et d'efficacité de ces dispositifs.
- améliorer cette maîtrise en actualisant régulièrement l'analyse et les dispositifs mis en place

L'analyse des risques environnementaux se décompose en domaines issus des réglementations européenne et française.

Ces 9 domaines sont : généralité environnementale et l'aspect paysager, l'air, l'eau, le sol, le bruit, les déchets, les riverains, les produits dangereux et ICPE.

Les exigences contenues dans le Plan de Respect de l'Environnement d'**ETPO** s'appliquent aux fournisseurs et aux sous-traitants qui n'auraient pas formalisé leur propre Plan de Respect de l'Environnement.

Depuis 2015, les contrats de sous-traitance de l'activité Bâtiment d'**ETPO** intègrent la charte de sous-traitance de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

8 - Loyauté des pratiques, droits humains et actions engagées en faveur des droits de l'Homme

En 2016, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Depuis 2012, **ETPO** est membre du programme Global Compact et applique les dix principes du programme tirés des documents ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Dans la continuité de ses démarches de progrès, **ETPO** a décidé de formaliser ses comportements en conformité avec ses valeurs, en rendant publiques ses pratiques par la formalisation d'une charte éthique. Cette charte professionnelle définit les valeurs fondamentales et détaille les engagements collectifs à suivre par chacun des collaborateurs d'**ETPO**. Les décisions et actions s'inspirent d'un ensemble durable de valeurs fondamentales dans quatre domaines clés : respect des personnes, loyauté des pratiques, respect de l'environnement et amélioration continue de nos savoir-faire. Cette charte d'éthique n'est pas un concept abstrait. Chacun des cadres supérieurs aux jeunes employés faisant partie de l'entreprise doit lire ce texte, acquérir une connaissance de son contenu et le mettre en pratique.

Le Conseil d'Administration

CIFE

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1092¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités³ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 52 % des effectifs consolidés pour les données sociales, entre 42% et 66% du chiffre d'affaires consolidé pour les données environnementales et 42 % du chiffre d'affaires consolidé pour les données sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Orvault, le 26 avril 2017

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO
Associé

² Informations sociales : emploi, conditions de santé et de sécurité, accidents du travail, heures de formation, mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; informations environnementales : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à l'activité, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique, protection de la biodiversité ; informations sociétales : sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques.

³ Informations sociales : ETPO ; informations environnementales : ETPO, PICO, COMABAT, SOVEBAT, SOMARE, selon les données ; informations sociétales : ETPO.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2016

| NOM | SOCIETE | FONCTION |
|--|------------------------------|--|
| Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE : 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2018 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Administrateur - Président d'honneur |
| | SA ETPO | Administrateur - Président d'honneur |
| | SAS ALFRED DE MUSSET | Président |
| | SAS EMBREGOUR | Président |
| | SCI Alindez | Gérant |
| | SRL J. VERNE IMOBILIARE | Administrateur |
| | FWE Co, Inc | Président |
| | Rural Living, Inc | Président |
| | FW Fund Co, Inc | Président |
| Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2018 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Administrateur Président - Directeur général |
| | SA ETPO | Administrateur Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration |
| | SARL ECG | Gérant |
| | SARL ETPO GUYANE | Gérant |
| | SARL SEMAT | Co-Gérant |
| | SARL ETPO REUNION | Co-Gérant |
| | SAS EMBREGOUR | Directeur Général |
| | SRL J. VERNE IMOBILIARE | Président du Conseil d'Administration |
| | SRL NUTRIBIO | Gérant |
| | CIFE CANADA INC | Président et Administrateur |
| | ETPO GEODEX INC | Président et Administrateur |
| | PSM TECHNOLOGIES INC | Vice Président et Administrateur |
| Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Administrateur |
| | SA ETPO | Administrateur - Président d'honneur |
| Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2018 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Administrateur |
| Madame Cécile JANICOT Née le 18 Aout 1975 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Représentante permanente de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration |
| SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE : 24 Juin 2005 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : non | SA CIFE | Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT |
| Monsieur Frédéric GASTALDO Né le 25 Septembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2017 Administrateur indépendant : oui | SA CIFE | Administrateur |
| | CELEMAK AG | Président |
| | MYSTROM AG | Président du Conseil |
| | SWISSCOM Energy solutions AG | Directeur Général |
| Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN Né le 25 Juillet 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2017 Administrateur indépendant : oui | SA CIFE | Administrateur |
| | LBG Conseil | Gérant |
| Madame Marie-Christine THERON Née le 02 Novembre 1959 Date Entrée au CA CIFE : 11 Juin 2015 Date Échéance du mandat : Juin 2018 Administrateur indépendant : oui | SA CIFE | Administrateur |
| | AVENIR DIRIGEANT | Président |
| Madame Emilie RICHAUD Née le 25 mai 1974 Date Entrée au CA CIFE : 10 Juin 2016 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : oui | SA CIFE | Administrateur |
| | SNM GARANDEAU MATERIAUX | Gérante |
| | SEM Territoires Charente | Administrateur |
| | SNE-CO | Administrateur |

Tableau établi suivant Informations reçues de la part des Administrateurs

CIFE

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 16 Juin 2017, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport est établi par le Président en liaison avec le Secrétaire Général de la société et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 18 Avril 2017.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur général ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A) Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en Décembre 2009 et actualisé en Septembre 2016.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

B) Gouvernement d'entreprise

1 – MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

• **PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL**

La CIFE est dirigée par son Président - Directeur Général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 Juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 10 Juin 2016 en deuxième séance, après en avoir délibéré a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 Juin 2002 selon laquelle la Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président - Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du groupe.

Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le Groupe CIFE.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2016 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2016.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 15 Juin 2012 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 Juin 1994.

• **DIRECTION GENERALE**

Le Président - Directeur Général est assisté par un Directeur Général Délégué, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Monsieur **Mohamad ATOUI** est Directeur Général Délégué, depuis le 13 Juin 2014. Monsieur **Mohamad ATOUI** n'est pas Administrateur de CIFE. Il est le Président – Directeur Général de la principale filiale **ETPO**.

Le mandat de Directeur Général Délégué expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2016.

2 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la CIFE est composé au 31 Décembre 2016 de neuf Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**.

A l'Assemblée Générale de Juin 2016, un quatrième Administrateur indépendant a été nommé. Le taux d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil est de 44 % à la fin de l'exercice 2016 contre 38 % à la fin de l'exercice précédent.

A la fin de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration est composé pour 55 % d'hommes et 45% de femmes contre 62 % d'hommes et pour 38 % de femmes à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2016, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 56 ans contre 57 ans à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2016 et compte tenu de la nomination décrite ci-dessus, l'ancienneté moyenne au sein du Conseil est de 13 ans contre 14 ans à la fin 2015.

Avec un Administrateur représentant le principal actionnaire de la Société, le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.2 Membres du Conseil d'Administration

Aux côtés de Monsieur **Olivier TARDY** qui assure les fonctions de Président - Directeur Général, les 8 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de **CIFE** depuis le 14 Juin 2013.

Monsieur **Bernard THERET**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Bernard THERET** a été renouvelé le 14 Juin 2013 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

SAS ALFRED DE MUSSET, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,

Le mandat d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** a été renouvelé le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Frédéric GASTALDO**,

Monsieur **Frédéric GASTALDO** a été nommé le 13 Juin 2014 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,

Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** a été nommé le 13 Juin 2014 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Madame **Marie-Christine THERON**,

Madame Marie-Christine THERON a été nommée le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Madame **Emilie RICHAUD**,

Madame Emilie RICHAUD a été nommée le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Il est précisé que Monsieur **Daniel TARDY** est le père de Mesdames **DURIEUX** et **JANICOT** et de Monsieur Olivier **TARDY**. Il est par ailleurs Président de la **SAS ALFRED DE MUSSET** et de la **SAS EMBREGOUR**. Monsieur **Olivier TARDY** est Directeur Général de la **SAS EMBREGOUR**.

2.3 Durée des mandats

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 Avril 2014, raccourci la durée de mandats des administrateurs de 6 ans à 3 ans pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 Juin 2014.

2.4 Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

2.5 Actions détenues par les mandataires

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont toutes inscrites au nominatif.

Au 31 Décembre 2016, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 63,11% du capital et 63,11 % des droits de vote contre respectivement 66,10 % du capital et 66,10 % des droits de vote à la fin de la période précédente.

2.6 Administrateurs indépendants

Au 31 Décembre 2016, le Conseil avait quatre Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en Juin 2014, Madame **Marie-Christine THERON** nommée en Juin 2015 et Madame **Emilie RICHAUD** nommée en Juin 2016.

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société **CIFE**.

2.7 Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Avril 2016. Il précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Comité d'audit

La société **CIFE** a choisi historiquement de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Le Conseil d'Administration de **CIFE** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du Comité d'audit mentionné par la loi.

Pour les comptes de l'exercice 2016, la réunion de revue des comptes sociaux et consolidés a été élargie à deux membres du Conseil d'Administration dont un indépendant.

Afin de poursuivre l'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration se dotera d'un comité d'audit au 1^{er} semestre 2017.

Comité des rémunérations et nominations

Afin de poursuivre l'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration se dotera d'un comité des rémunérations et nominations au 1^{er} semestre 2017.

2.8 Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

2.8.1 Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président - Directeur Général.

2.8.2 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de six, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92) ou au siège administratif à Nantes (44).

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2016 à 90,48 %, contre 88,64 % sur l'exercice précédent.

2.8.3 Les travaux du Conseil d'Administration

En 2016, le Conseil s'est réuni cinq fois. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2016, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et ceux au 30 Juin 2016, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également examiné les projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Enfin, le conseil a autorisé des missions des commissaires aux comptes non liées à l'audit des comptes au sein de notre filiale principale ETPO.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

2.8.4 Evaluation du Conseil d'Administration

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises et à compter de l'exercice 2015, le Président invite une fois par an les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Une deuxième évaluation a été faite en 2016 en répondant à un questionnaire sous format électronique de 94 questions.

Ce questionnaire avait pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Les résultats ont été communiqués et débattus lors de la séance de Janvier 2017.

2.8.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

2.8.6 Convocation des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale annuelle.

3 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS

3.1 – Rémunérations et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué en 2015 et sera appliqué en 2017.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 4.2.

3.2 – Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 Juin 2016 a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à **20 000 Euros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2016.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2017 de maintenir cette somme à **20 000 Euros** et d'allouer, dans le cadre des Comités spécialisés, une enveloppe complémentaire de **12 000 Euros** à compter de l'exercice 2017.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, le Conseil d'Administration a approuvé au Conseil du 27 Novembre 2012 des modalités de répartition intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Ces modalités sont les suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 Décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

4 – MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- soit par mains levées,
- soit par assis et levés,
- soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- soit par le Conseil d'Administration,
- soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi.

5 – PUBLICATION DES INFORMATIONS EXIGÉES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous rappelons que les informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat sont indiquées dans le § 2.5 du rapport de gestion.

C) Procédures de contrôle interne

1 – OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ;
- Réaliser et optimiser les activités opérationnelles ;
- Fiabiliser des informations comptables, financières et de gestion ;
- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- Protéger les actifs.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

2 – ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe (cf. organigramme présenté dans le rapport financier) :

- Une principale filiale ETPO, basée à Nantes, structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain ;
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer ;
- Une filiale et deux sous-filiales au Canada ;
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme immobilier en France ;
- Une filiale et deux sous-filiales immobilières basées en Californie, aux Etats Unis ;

- Des filiales immobilières basées à Bucarest en Roumanie.

La société **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction. Les activités du Groupe sont réparties en deux secteurs opérationnels : l'activité BTP et l'activité immobilière.

La société **CIFE** est Administrateur de la filiale **ETPO** et Président des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le Groupe exerçant dans un environnement très réglementé, chaque direction est responsable de la mise en œuvre sur le terrain des prescriptions légales applicables à son domaine.

La majorité des filiales est structurée juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS), détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude ;
- Position et avancement du carnet de commandes et activités ;
- Résultats prévisionnels des commandes ;
- Résultat mensuel analytique de l'entité ;
- Situations et prévisions de trésorerie.

Un reporting des carnets de commandes et des travaux réalisés est diffusé mensuellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est diffusé mensuellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière du Groupe est assurée sous le contrôle soit de **CIFE**, soit d'**ETPO**, soit par des Experts Comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Les engagements hors bilan (principalement caution marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Président - Directeur Général est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner correctement.

L'action du Directeur Général Délégué est coordonnée avec celle du Président - Directeur Général.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Les comptes sociaux et consolidés sont systématiquement revus et présentés en réunion de synthèse avec la Direction Générale et nos Commissaires aux comptes. Depuis 2016, cette réunion est élargie à deux membres du Conseil d'Administration dont un indépendant.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2016 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Enfin, depuis l'exercice 2012, notre filiale principale **ETPO** est désormais auditée par deux co-Commissaires aux comptes au lieu d'un seul auparavant.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction Générale. Dans ces déclarations, la Direction Générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par **CIFE** et par **ETPO**.

Les entités américaines, canadiennes et roumaines font en règle générale, l'objet de missions régulières (trimestrielles pour les Etats-Unis, mensuelles pour la Roumanie) tout au long de l'année, sur place, par un administrateur et/ou par le Secrétaire Général.

Les entités et/ou activités nouvellement intégrées font en règle générale l'objet de comités de suivi mensuels. C'est le cas actuellement pour nos activités au Canada et pour **TECHNIREP** et **ETPO RED**.

3 - APPRÉCIATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour toutes les filiales du Groupe, associée à une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La meilleure appréciation et gestion des risques ;
- La fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a identifié un certain nombre de risques décrit dans le § « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

4 - CONCLUSION

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation des procédures internes.

La mise en place des procédures devra en outre permettre de préserver notre culture d'entreprise basée sur la responsabilisation, l'autonomie et la réactivité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CIFE

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CIFE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

Comptes consolidés

I - Bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2016 - Actif

| En Milliers d'euros | NOTES | DECEMBRE 2016 Net | DECEMBRE 2015 Net |
|--|------------|----------------------|----------------------|
| Actif non courant | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4111 | 357 | 48 |
| Goodwill | 4116 | 498 | 665 |
| Immobilisations corporelles | 4111 | 27 294 | 23 813 |
| Immeubles de placement | 4114 | 6 286 | 6 292 |
| Titres mis en équivalence | 4117 | 4 018 | 3 217 |
| Autres actifs financiers | 4118 | 811 | 695 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant | 4119 | 13 900 | 7 900 |
| Impôts différés | 4.3 | 212 | 145 |
| Total actif non courant | 411 | 53 376 | 42 775 |
| Actif courant | | | |
| Stocks | 4121 | 7 891 | 6 642 |
| Clients | 4122 | 52 838 | 48 192 |
| Autres créances opérationnelles | 4123 | 11 455 | 10 043 |
| Impôts courants | 4123 | 4 083 | 2 657 |
| Autres actifs | 4123 | 539 | 347 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie courant | 4124 | 21 396 | 28 738 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4124 | 42 415 | 37 893 |
| Total actif courant | 412 | 140 617 | 134 512 |
| Actifs destinés la vente | 4115 | | 120 |
| Total de l'actif | | 193 993 | 177 407 |

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2016 - Capitaux propres et Passif

| En Milliers d'euros | NOTES | DECEMBRE 2016 Net | DECEMBRE 2015 Net |
|---|------------|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 24 000 | 24 000 |
| Réserves consolidées | | 68 792 | 65 050 |
| Résultat de l'exercice (Part du groupe) | | 5 076 | 5 402 |
| Total des capitaux propres Part du Groupe | | 97 868 | 94 452 |
| Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle | | 2 188 | 2 085 |
| Total des capitaux propres | 421 | 100 056 | 96 537 |
| Passif non courant | | | |
| Emprunts et dettes financières (part à + 1 an) | 423 | 6 280 | 5 776 |
| Impôts différés | 4.3 | 5 451 | 5 521 |
| Provisions non courantes | 422 | 1 869 | 1 600 |
| Total passif non courant | | 13 600 | 12 897 |
| Passif courant | | | |
| Fournisseurs | | 33 218 | 29 311 |
| Emprunts et dettes financières (part à - 1 an) | 423 | 8 908 | 5 009 |
| Dettes d'impôt sur le résultat | | 574 | 338 |
| Provisions courantes | 422 | 5 346 | 5 297 |
| Avances et acomptes reçus | 4125 | 4 865 | 4 884 |
| Autres dettes opérationnelles | | 19 677 | 18 444 |
| Autres passifs | 4125 | 7 749 | 4 690 |
| Total passif courant | | 80 337 | 67 973 |
| Total des passifs | | 93 937 | 80 870 |
| Total des capitaux propres et passif | | 193 993 | 177 407 |

CIFE

Comptes consolidés

II - Compte de résultat consolidé - Etat résumé du résultat global au 31 DECEMBRE 2016

| En Milliers d'euros | NOTES | DECEMBRE 2016 Net | DECEMBRE 2015 Net |
|--|------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 441 | 152 965 | 165 277 |
| Autres produits de l'activité | | 94 | 183 |
| Total Produits des activités ordinaires | 441 | 153 059 | 165 460 |
| Achats consommés | | -76 882 | -78 730 |
| Charges de personnel | | -32 769 | -32 517 |
| Charges externes | | -31 313 | -37 646 |
| Impôts et taxes | | -1 719 | -1 630 |
| Dotations nettes aux amortissements | | -4 973 | -4 780 |
| Dotations nettes aux provisions | | -408 | -1 308 |
| Variation de stocks de produits en cours | | -492 | -3 249 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 443 | 572 | 278 |
| Résultat opérationnel courant | 442 | 5 075 | 5 878 |
| Autres produits et charges opérationnels | | | |
| Résultat opérationnel | 442 | 5 075 | 5 878 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 840 | 991 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -102 | -162 |
| Coût de l'endettement financier net | 444 | 738 | 829 |
| Autres produits et charges financiers | 445 | 605 | 368 |
| Quote part du résultat des entreprises associées | 4117 | 857 | 664 |
| Impôt sur le résultat | 447 | -1 490 | -1 415 |
| Résultat net | | 5 785 | 6 324 |
| Part du groupe | | 5 076 | 5 402 |
| Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle | | 709 | 922 |
| Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle | | 1 200 000 | 1 200 000 |
| Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros (1) | 4.5 | 4,23 | 4,50 |

Résultat Global de la Période

| | | | |
|---|--|--------------|--------------|
| Résultat net de la période | | 5 785 | 6 324 |
| Autres éléments recyclables du résultat global constatés directement en capitaux propres | | | |
| Ecart de change avant effets d'impôts | | 253 | 889 |
| Effets d'impôts sur écarts de change | | -84 | -296 |
| Autres éléments non recyclables du résultat global | | | |
| Gains nets d'impôts (ou pertes) actuariels sur engagements de retraites et assimilés | | -168 | 98 |
| Résultat global total de la période | | 5 786 | 7 015 |

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

CIFE

Comptes consolidés

III - Tableaux des flux de trésorerie consolidé au 31 DECEMBRE 2016

| En Milliers d'euros | NOTES | DECEMBRE 2016 | DECEMBRE 2015 |
|--|-------|---------------|----------------|
| Trésorerie nette à l'ouverture | | 35 968 | 18 257 |
| Résultat net avant Impôts sur les résultats | | 7 275 | 7 739 |
| Impôts sur les résultats | | -1 490 | -1 415 |
| + Résultat des sociétés mises en équivalence | | -857 | -664 |
| + Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | 78 | 40 |
| + Dotations aux amortissements et provisions | | 8 064 | 7 163 |
| - Reprises d'amortissements et de provisions | | -2 789 | -1 146 |
| + Résultats sur cession | | -547 | -289 |
| + impôts différés | | -53 | 569 |
| = Capacité d'autofinancement | | 9 681 | 11 997 |
| Variation de stocks | | 42 | 3 061 |
| Variation de créances | | -7 876 | -5 505 |
| Variation de dettes | | 4 985 | 3 915 |
| Variation des comptes de régularisation | | 2 872 | 1 444 |
| = Variation des besoins en fonds de roulement | | 23 | 2 915 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | A | 9 704 | 14 912 |
| Acquisitions d'immobilisations : | | | |
| . Incorporelles | | -449 | -129 |
| . Corporelles | | -8 217 | -8 107 |
| . Financières | | -179 | -255 |
| Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières | | 895 | 1 080 |
| Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise | | -11 | -2 866 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements | B | -7 961 | -10 277 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | 8 686 | 3 327 |
| Remboursements d'emprunts | | -3 794 | -2 023 |
| Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants | | 1 342 | 6 838 |
| Augmentation (nette) des capitaux propres - Flux Titres en Auto-contrôle | | | 6 245 |
| Dividendes payés (1) | | -2 346 | -2 096 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement | C | 3 888 | 12 291 |
| Variation de la trésorerie (A + B + C) | A+B+C | 5 631 | 16 926 |
| Variation de périmètre | | -722 | 749 |
| Ecart et variations de conversion | | 114 | 36 |
| Trésorerie nette à la clôture | | 40 991 | 35 968 |
| (1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités au stricte dividendes décaissés. | | | |
| Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide) | | 40 991 | 35 968 |
| Autres actifs de gestion de Trésorerie courant | | 21 396 | 28 738 |
| Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an) | | 13 900 | 7 900 |
| Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie à la clôture | | 76 287 | 72 606 |
| Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie | | 3 681 | 10 873 |

CIFE

Comptes consolidés

IV - Variation des capitaux propres consolidés

| En Milliers d'euros | Capitaux propres part du Groupe | | | | | Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|---------------------------------|------------|-------------------|--|---------------|---|----------------|
| | Capital social | Primes | Autres Réerves | Réserves consolidées et Résultat | Total | | |
| Capitaux propres au 01 JANVIER 2015 | 24 000 | 858 | 53 306 | 6 015 | 84 179 | 4 011 | 88 190 |
| Affectation du Résultat 2014 | | | 1 767 | -1 767 | | | |
| Mouvements Titres en autocontrôle | | | | 6 245 | 6 245 | | 6 245 |
| Dividendes distribués en 2015 | | | -1 680 | | -1 680 | -415 | -2 095 |
| Retraitement réserves consolidées | | | | -308 | -308 | 5 | -303 |
| Variation de périmètre | | | | -197 | -197 | -2 516 | -2 713 |
| <i>Résultat consolidé 2015</i> | | | | 5 402 | 5 402 | 922 | 6 324 |
| <i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i> | | | | 811 | 811 | 78 | 889 |
| Résultat global de la période | | | | 6 213 | 6 213 | 1 000 | 7 213 |
| Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2015 | 24 000 | 858 | 53 393 | 16 201 | 94 452 | 2 085 | 96 537 |
| Affectation du Résultat 2015 | | | 2 150 | -2 150 | | | |
| Mouvements Titres en autocontrôle | | | | | | | |
| Dividendes distribués en 2016 | | | -1 704 | | -1 704 | -642 | -2 346 |
| Retraitement réserves consolidées | | | | -162 | -162 | -4 | -166 |
| Variation de périmètre | | | | -25 | -25 | 18 | -7 |
| <i>Résultat consolidé 2016</i> | | | | 5 076 | 5 076 | 709 | 5 785 |
| <i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i> | | | | 231 | 231 | 22 | 253 |
| Résultat global de la période | | | | 5 307 | 5 307 | 731 | 6 038 |
| Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2016 | 24 000 | 858 | 53 839 | 19 171 | 97 868 | 2 188 | 100 056 |

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 Décembre 2016,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2016.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 18 Avril 2017 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 16 Juin 2017.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2016

Mis à part les variations de périmètre développées ci-dessous, le Groupe n'a pas connu d'événements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2016.

En fin d'exercice 2016, le Groupe a par ailleurs, via sa filiale canadienne ETPO CANADA Inc., investi 7 M CAD en actifs et matériels d'exploitation pour assurer le développement de ses opérations. La filiale canadienne ETPO CANADA Inc. porte désormais le nom d'ETPO GEODEX INC.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE
Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 KE
Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z
Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

| | | SIREN | % Contrôle | % Intérêts |
|-------------------------------|--|----------------|------------|------------|
| Activité BTP | | | | |
| SA ETPO | NANTES (44) | 320 116 916 | 99,96 % | 99,96 % |
| SAS SOMARÉ | CHERRÉ (72) | 340 210 236 | 95,00 % | 95,00 % |
| SAS BRITTON | PLABENNEC (29) | 433 072 477 | 95,01 % | 95,01 % |
| SAS SOVEBAT | GAUCHY (02) | 324 347 467 | 95,01 % | 95,01 % |
| SAS COMABAT | FORT DE FRANCE (97) | 333 882 058 | 87,00 % | 87,00 % |
| SARL ETPO Martinique | LE LAMENTIN (97) | 390 571 503 | 100,00 % | 100,00 % |
| SAS ETPO Guadeloupe | BAIE MAHAULT (97) | 394 832 919 | 100,00 % | 100,00 % |
| SARL ETPO Guyane | CAYENNE (97) | 408 594 455 | 100,00 % | 100,00 % |
| SAS PICO Océan Indien | SAINTE CLOTILDE (97) | 407 484 732 | 85,00 % | 85,00 % |
| SAS TTCP | SAINTE CLOTILDE (97) | 810 878 488 | 51,00 % | 43,35 % |
| SAS TETIS | BELLEVIGNY (85) | 394 453 237 | 100,00 % | 99,98 % |
| CIFE CANADA INC. | MONTREAL (CANADA) | 921462-3 | 100,00 % | 100,00 % |
| ETPO GEODEX INC. | MONTREAL (CANADA) | 921467-4 | 100,00 % | 100,00 % |
| SARL ETPO Réunion | SAINTE CLOTILDE (97) | 479 257 677 | 100,00 % | 85,15 % |
| SAS Jean NEGRI & Fils | FOS SUR MER (13) | 383 421 989 | 85,00 % | 85,00 % |
| SARL PASCAL MARTIN | LUGRIN (74) | 393 414 388 | 85,00 % | 72,25 % |
| SARL SEMAT | SAINTE SUZANNE (97) | 414 863 688 | 100,00 % | 85,15 % |
| SARL ECG | NANTES (44) | 868 801 598 | 100,00 % | 100,00 % |
| SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES | CASABLANCA (Maroc) | R.C.278819 | 85,00 % | 72,25 % |
| Activités immobilières | | | | |
| FWE Co, Inc. | RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie) | | 100,00 % | 100,00 % |
| HBC | RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie) | | 99,09 % | 99,09 % |
| RURAL LIVING | RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie) | | 86,00 % | 86,00 % |
| SAS OCEANIC Promotion | NANTES (44) | 335 050 894 | 100,00 % | 99,99 % |
| SAS ETPO RED | NANTES (44) | 809 347 347 | 100,00 % | 99,96 % |
| SARL IMMOBILIERE SANITAT | NANTES (44) | 343 254 496 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI 15 PLACE VIARME | NANTES (44) | 491 160 545 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI PARC COLETRIE | NANTES (44) | 485 189 336 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI LE LITTORAL | NANTES (44) | 489 642 421 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ | NANTES (44) | 501 181 655 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCCV CROIX DE VIE | NANTES (44) | 750 399 685 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCCV LES JARDINS DE THOUARE | NANTES (44) | 822 930 285 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCCV LA DOUVE AUX LOUPS | NANTES (44) | 805 351 822 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI DE L'OCEAN | LA ROCHE SUR YON (85) | 484 984 067 | 100,00 % | 99,97 % |
| SCI CIFE LE ROYEUUX | NANTES (44) | 751 981 366 | 100,00 % | 99,99 % |
| SCI CIFE PENHOAT | NANTES (44) | 820 627 180 | 100,00 % | 99,99 % |
| SARL JULES VERNE IMOBILIARE | BUCAREST (Roumanie) | J40/10247/2005 | 87,00 % | 87,00 % |
| SARL INTERMED TURISM | BUCAREST (Roumanie) | J40/17644/2003 | 100,00 % | 87,00 % |
| COLESTATE DEVELOPMENT SRL | BUCAREST (Roumanie) | J40/5350/2013 | 100,00 % | 99,99 % |
| LIZESTATE SRL | BUCAREST (Roumanie) | J40/5348/2013 | 100,00 % | 99,99 % |
| STELLESTATE DEVELOPMENT SRL | BUCAREST (Roumanie) | J40/5166/2013 | 90,00 % | 89,99 % |
| LELHESTATE SRL | BUCAREST (Roumanie) | J40/5167/2013 | 100,00 % | 99,99 % |

| 2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle | | | | |
|--|-------------------|-------------|---------|---------|
| SCI TEMPLAIS | NANTES (44) | 420 531 994 | 35,00 % | 35,00 % |
| SCI RESIDENCE CHANZY | PARIS (75) | 505 321 729 | 40,00 % | 39,98 % |
| SCCV BAGATELLE | NANTES (44) | 538 532 128 | 40,00 % | 38,39 % |
| SCCV THOUARE CŒUR DE VILLE | VERTOU (44) | 752 523 092 | 50,00 % | 49,98 % |
| 2.4 Sociétés mises en équivalence | | | | |
| SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST | BOUGUENAIS (44) | 528 963 952 | 5,00 % | 4,99 % |
| SAS DPCC | CARQUEFOU (44) | 509 349 569 | 7,41 % | 7,40 % |
| PSM TECHNOLOGIES | MONTREAL (CANADA) | 9248-7867 | 55,00 % | 55,00 % |
| SAS TECHNIREP | NANTERRE (92) | 692 027 287 | 51,00 % | 51,00 % |
| SCCV LA GAUDINIÈRE | NANTES (44) | 532 045 382 | 50,00 % | 49,98 % |
| SCCV NOVAVEST | NANTES (44) | 819 693 672 | 40,00 % | 39,98 % |

2.5 Variations du périmètre de consolidation

251. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- Création de la SCI CIFE PENHOAT, détenue à 100% par le Groupe ;
- Création de la SCCV LES JARDINS DE THOUARE, détenue à 100% par le Groupe ;
- Prise de participation d'ETPO RED dans la SCCV NOVAVEST à hauteur de 40% du capital.

252. Au cours de la période, les variations significatives constatées sur la part du Groupe sont les suivantes :

La part du Groupe dans la filiale SCCV DOUVE AUX LOUPS est passée de 50% à 100%.
 La part du Groupe dans la filiale OCEANIC PROMOTION est passée de 96% à 99,99%.
 La part du Groupe dans les filiales roumaines COLESTATE, LIZESTATE et LEHLESTATE est passée de 90% à 100%.

253. Au cours de la période, sont sorties du périmètre la filiale MUREKO et la sous-filiale MUREKO PRODUCTION, ainsi que la SCI LAMORICIERE société à programme immobilier terminé.

254. Au cours de l'exercice et du fait de l'augmentation de détention, la filiale SCCV DOUVE AUX LOUPS est dorénavant consolidée en Intégration globale au lieu de mise en équivalence

2.6 Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2016

En janvier 2017, le groupe a cédé 25% de la filiale canadienne ETPO GEODEX INC. portant sa détention à 75% du capital.

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Normes et Interprétations appliquées

311 Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1^{er} Janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2016. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 31 Décembre 2014 les normes IFRS 10,11,12 et IAS 28 révisée. Concernant plus spécifiquement la norme IFRS 11 qui remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des Co-entrepreneurs », cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Le groupe CIFE n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation, paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2016, notamment la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients ».

Le groupe CIFE vient de débiter une analyse afin d'être en mesure de déterminer l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur la reconnaissance de son chiffre d'affaires.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de

l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. §351), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. §331) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §422).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

| Pays | Unité monétaire | Cours de clôture | | Cours moyen annuel | |
|------------------|---------------------------|------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| EUROPE | | | | | |
| - Roumanie | Nouveau Leu roumain RON | 0,220 313 | 0,221 043 | 0,222 554 | 0,225 190 |
| AMERIQUE DU NORD | | | | | |
| - Etats-Unis | Dollar des Etats-Unis USD | 0,948 677 | 0,918 527 | 0,906 454 | 0,905 305 |
| - Canada | Dollar canadien CAD | 0,704 821 | 0,661 551 | 0,685 448 | 0,701 705 |
| AFRIQUE | | | | | |
| - Maroc | Dhiram marocain MAD | 0,093 839 | 0,092 789 | 0,092 182 | 0,092 517 |

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

326 Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours ;
- Marché de travaux signé (ordre de service donné) ;
- Vente notariée ou contrat de promotion signé(e).

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

3.3 Actif non courant

331 Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

332 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

333 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériels et outillages : de 05 à 15 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau : de 03 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés au §333.

334 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

335 Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

3.5 Actif courant

351 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique. Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

352 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

353 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

354 Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

355 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.6 Capitaux propres consolidés

361 Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS. En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

362 Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

3.7 Passif non courant

371 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

372 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §422).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

373 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euro Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

- Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés depuis 2013 directement en réserves consolidées.

3.8 Passif courant

381 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

382 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

3.10 Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS)

Indépendamment des nouvelles normes IFRS applicables en 2016, les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 Décembre 2015 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 Décembre 2016. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au paragraphe 4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Découverts bancaires.

3.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie, en Afrique et les actifs de trésorerie libellés en devise représentent environ 15 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées en notes 4122, 4123 et 4124.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent en note 423.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2016

4.1 BILAN ACTIF

411 Actifs non courants

4111. Variation des immobilisations brutes

| | Eléments Incorporels | Eléments Corporels | Eléments Financiers | TOTAL | dt Cb- LocFi |
|--|-------------------------|-----------------------|------------------------|---------------|-----------------|
| - Valeurs brutes à l'ouverture | 604 | 66 862 ⁽¹⁾ | 697 | 68 164 | 6 649 |
| - Acquisitions et augmentations | 448 | 8 217 | 178 | 8 843 | 840 |
| - Cessions, diminutions et transferts | (99) | (2 062) | (66) | (2 227) | 126 |
| - Incidence de la variation du périmètre | - | - | - | - | - |
| - Incidence de la variation de change | (2) | 509 ⁽²⁾ | 2 | 509 | - |
| Valeurs brutes à la clôture | 952 | 73 526 | 811 | 75 289 | 7 615 |

⁽¹⁾ Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

⁽²⁾ Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4112. Variation des amortissements et des provisions

| | Eléments Incorporels | Eléments Corporels | Eléments Financiers | TOTAL | dt Cb- LocFi |
|---|-------------------------|-----------------------|------------------------|---------------|-----------------|
| - Amortissements et provisions à l'ouverture | 558 | 36 636 ⁽¹⁾ | 2 | 37 196 | 3 008 |
| - Dotations (nettes de reprises) de l'exercice | 70 | 4 902 | - | 4 972 | 719 |
| - Diminutions de l'exercice et transferts | (33) | (1 784) | - | (1 817) | 92 |
| - Incidence de la variation du périmètre | - | - | - | - | - |
| - Incidence de la variation de change | - | 191 ⁽²⁾ | - | 191 | - |
| Montant des Amortissements et Provisions | 595 | 39 945 | 2 | 40 542 | 3 819 |

⁽¹⁾ Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

⁽²⁾ Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4113. Synthèse des valeurs nettes comptables

| | Eléments Incorporels | Eléments Corporels | Eléments Financiers | TOTAL | dt Cb- LocFi |
|--|----------------------|--------------------|---------------------|--------|--------------|
| Valeurs brutes à la clôture | 952 | 73 526 | 811 | 75 289 | 7 615 |
| Montant des Amortissements et Provisions | 595 | 39 945 | 2 | 40 542 | 3 819 |
| Valeur nette comptable à la clôture | 357 | 33 581 | 809 | 34 747 | 3 796 |

4114. Immeubles de placements

| | 31/12/2015 | Variation | Variation Change ⁽¹⁾ | 31/12/2016 |
|-------------------------------------|------------|-----------|---------------------------------|------------|
| Valeurs brutes | 11 960 | 96 | 377 | 12 433 |
| Montant des Amortissements | 5 668 | 302 | 177 | 6 147 |
| Valeur nette comptable à la clôture | 6 292 | (206) | 200 | 6 286 |

⁽¹⁾ aux États-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Les immeubles de placements sont localisés en France et aux États-Unis.

La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 Décembre 2016 à 10 635 K€ (bases expertises Juin 2015 en France et Décembre 2014 pour les États-Unis contre 10 470 K€ au 31 Décembre 2015).

Les immeubles de placement ont généré pour 1 258 K€ de revenus consolidés en 2016 contre 1 312 K€ au 31 Décembre 2015.

4115. Actifs destinés à la vente

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Valeurs brutes | - | 297 |
| Montant des Amortissements | - | 177 |
| Valeur nette comptable à la clôture | - | 120 |

4116. Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

| | Brut 31/12/2015 | Variation | Brut 31/12/2016 | Cumul Dépréc. 31/12/2016 | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---------------------|-----------------|-----------|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| Ecart d'acquisition | 1 641 | - | 1 641 | 1 143 | 498 | 665 |
| Total | 1 641 | - | 1 641 | 1 143 | 498 | 665 |

4117. Titres mis en équivalence

| | 2016 | | | 2015 | | |
|--------------------------|----------|------------|---------------------|---------|------------|---------------------|
| | % | MEQ Titres | Quote-part Résultat | % | MEQ Titres | Quote-part Résultat |
| - Secteur BTP | | | | | | |
| MUREKO | 00,00 % | - | - | 50,00 % | - | (30) |
| Aéroports du Grand Ouest | 5,00 % | 3 212 | 729 | 5,00 % | 2 483 | 653 |
| DPCC | 7,41 % | 62 | 54 | 7,41 % | 7 | (1) |
| PSM Technologies | 55,00 % | 339 | (38) | 55,00 % | 357 | 17 |
| TECHNIREP | 51,00 % | 403 | 33 | 51,00 % | 368 | (33) |
| - Secteur Immobilier | | | | | | |
| SCCV La Gaudinière | 50,00 % | 1 | 83 | 50,00 % | 1 | 60 |
| SCCV La Douve aux Loups | 100,00 % | - | - | 50,00 % | 1 | (2) |
| SCCV Novawest | 40,00 % | 1 | (5) | | | |
| Total | | 4 018 | 856 | | 3 217 | 664 |

| | 2016 | | | | | |
|--------------------------|--------|--------|--------------|------------|--------------|--------------------|
| | CA | RN | Total Actifs | Trésorerie | Total Dettes | Dettes financières |
| - Secteur BTP | | | | | | |
| Aéroports du Grand Ouest | 70 223 | 14 586 | 196 481 | 2 635 | 71 789 | 11 477 |
| DPCC | 1 391 | 738 | 10 782 | 544 | 9 944 | - |
| PSM | 1 381 | (70) | 1 156 | - | 746 | 191 |
| TECHNIREP | 6 774 | 58 | 3 425 | 99 | 2 844 | 74 |
| - Secteur Immobilier | | | | | | |
| SCCV La Gaudinière | 861 | 167 | 11 658 | 636 | 11 657 | 8 300 |
| SCCV NovaWest | - | (14) | 956 | 114 | 955 | - |

| | 2015 | | | | | |
|--------------------------|--------|--------|--------------|------------|--------------|--------------------|
| | CA | RN | Total Actifs | Trésorerie | Total Dettes | Dettes financières |
| - Secteur BTP | | | | | | |
| MUREKO | 451 | (60) | 520 | 89 | 246 | 6 |
| Aéroports du Grand Ouest | 65 636 | 13 052 | 175 752 | 3 142 | 66 906 | 11 216 |
| DPCC | 286 | (11) | 10 586 | 1 281 | 10 186 | - |
| PSM ^(*) | 420 | 30 | 845 | - | 402 | 55 |
| TECHNIREP ^(*) | 2 546 | (65) | 2 171 | 224 | 1 668 | 4 |
| - Secteur Immobilier | | | | | | |
| SCCV La Gaudinière | 651 | 120 | 12 746 | 1 241 | 12 745 | 9 000 |
| SCCV La Douve aux Loups | - | (3) | 1 301 | - | 1 300 | 720 |

^(*) données issues des comptes sociaux et proratisées pour le CA et RN pour l'exercice d'entrée dans le groupe

4118. Autres actifs financiers non courants

| | Brut | Provision | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|--|------------|-----------|-------------------|-------------------|
| - Titres de participation entités non consolidées | 3 | 1 | 2 | 2 |
| - Créances sur participations mises en équivalence | 409 | | 409 | 363 |
| - Autres titres immobilisés | 172 | | 172 | 180 |
| - Prêts | 12 | | 12 | 16 |
| - Dépôts, cautionnements et créances immobilisées | 216 | | 216 | 134 |
| Total | 812 | 1 | 811 | 695 |

4119. Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie dont la liquidité est supérieure à 1 an.

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| - Valeurs mobilières de placements (OPCVM) | - | - |
| - Titres de créances négociables et Certificats de dépôt | 13 900 | 7 900 |
| - EMTN | - | - |
| - Contrats de capitalisation | - | - |
| - Obligations et Fonds obligataires | - | - |
| Total | 13 900 | 7 900 |

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|
| - Matières et autres approvisionnements | 899 | 374 | 525 |
| - En cours de production | 4 980 | 4 153 | 827 |
| - Produits intermédiaires et finis | 2 822 | 2 862 | (40) |
| Total | 8 701 | 7 389 | 1 312 |
| Dépréciation | (810) | (748) | (62) |
| Valeurs Nettes | 7 891 | 6 641 | 1 250 |

La variation nette 2016 est de 1 250 K€ et se décompose ainsi :

| | |
|---|----------|
| - Variation stock : | 22 K€ |
| - Variation de la provision pour dépréciation : | (64) K€ |
| - Incidence de variation de change : | 2 K€ |
| - Incidence de variation de périmètre : | 1 290 K€ |

4122. Créances clients

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Créances clients | 54 044 | 49 403 |
| - Provisions sur créances clients | (1 206) | (1 211) |
| Total | 52 838 | 48 192 |

Les provisions sur créances clients pour 1 206 K€ HT sont à rattacher aux retards de clients de plus d'un mois.

L'exposition maximale au risque de crédit est de 52 838 K€ au 31 Décembre 2016, contre 48 192 K€ au 31 Décembre 2015.

| Echéancier | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| - Créances clients non échues | 41 472 | 37 720 |
| - Créances clients échues à moins d'1 mois | 6 445 | 6 965 |
| - Créances clients échues à plus d'1 mois | 6 127 | 4 718 |
| Total | 54 044 | 49 403 |

4123. Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

| | Brut | Dépréciation 31/12/2016 | Net | Brut | Dépréciation 31/12/2015 | Net |
|--|---------------|----------------------------|---------------|---------------|----------------------------|---------------|
| - Avances et acomptes | 514 | - | 514 | 324 | - | 324 |
| - Autres créances opérationnelles | 12 136 | 1 195 | 10 941 | 10 874 | 1 154 | 9 719 |
| - Actifs d'impôts courants (créances IS) | 4 083 | - | 4 083 | 2 657 | - | 2 657 |
| - Paiement d'avance | 539 | - | 539 | 347 | - | 347 |
| Total | 17 272 | 1 195 | 16 077 | 14 201 | 1 154 | 13 047 |

L'exposition maximale au risque de crédit est de 16 077 K€ au 31 Décembre 2016, contre 13 047 K€ au 31 décembre 2015.

4124. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

a) La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| - Disponibilités et livret épargne | 21 640 | 19 605 |
| - Valeurs mobilières de placements (OPCVM) | 3 157 | 5 360 |
| - Titres de créances négociables et Certificats de dépôts | 17 618 | 12 928 |
| - Contrat de capitalisation | - | - |
| Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 42 415 | 37 893 |
| - Découverts bancaires | (1 424) | (1 926) |
| Sous total trésorerie passive | (1 424) | (1 926) |
| Trésorerie Nette | 40 991 | 35 967 |

b) Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| - Valeurs mobilières de placements (OPCVM) | - | - |
| - Titres de créances négociables et Certificats de dépôts | 3 000 | 9 270 |
| - Contrat de capitalisation (échéance < 1 an) | 18 396 | 17 963 |
| - Obligations et Fonds Obligataires | - | 1 505 |
| Total | 21 396 | 28 738 |

c) Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants | 13 900 | 7 900 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie courants | 21 396 | 28 738 |
| Trésorerie nette | 40 991 | 35 967 |
| Total | 76 287 | 72 605 |

4125. Informations relatives aux contrats de constructions

| | Net 31/12/2016 | Net 31/12/2015 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Clients - Factures à établir HT | 4 489 | 6 196 |
| Travaux facturés d'avance HT | (7 744) | (4 690) |
| Avances reçues TTC | (4 863) | (4 605) |

4.2 PASSIF DU BILAN

421 Capitaux Propres

Politique de gestion du capital

Le capital social au 31 Décembre 2016 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de 20 Euros. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice | 1 200 000 | 1 200 000 |
| Nombre d'actions créées au cours de l'exercice : | | |
| - par division du nominal du titre | - | - |
| - par augmentation de capital | - | - |
| - par levée d'options de souscription d'actions | - | - |
| Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : | | |
| - par réduction de capital social | - | - |
| Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice | 1 200 000 | 1 200 000 |

Évolution du capital social

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Capital social en début d'exercice | 24 000 | 24 000 |
| Augmentation de capital | - | - |
| Réduction de capital | - | - |
| Capital social en fin d'exercice | 24 000 | 24 000 |

Actions propres

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Nombre d'actions en début d'exercice | - | 113 542 |
| Achat d'actions | - | - |
| Cession d'actions | - | - 113 542 |
| Attribution d'actions gratuites | - | - |
| Nombre d'actions en fin d'exercice | - | - |
| En % du capital | - | - |

422 État des provisions courantes et non courantes

Provisions non courantes

| | 31/12/2015 | Dotations | Reprises | Autres Mvts | 31/12/2016 |
|--|------------|-----------|----------|-------------|------------|
| - Avantages au personnel - indemnités de fin de carrière | 1600 | 16 | - | 253 | 1 869 |

| Hypothèses et données retenues | 31/12/2015 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| - Taux rendement (taux lboxx) en % | 2,03 % | 1,31 % |
| - Actifs de couverture déduits de la provision en K€ | 968 | 1 041 |
| - Sensibilité de la provision à la baisse de 0.50% du taux actualisation en K€ | 148 | 173 |

Provisions courantes

| | 31/12/2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres Mvts | 31/12/2016 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------------|------------------------|-------------|--------------|
| - Chantiers et travaux | 3 817 | 2 344 | 787 | 1 408 | - | 3 965 |
| - Activité immobilière | 840 | 9 | 1 | 563 | - | 286 |
| - Risques et litiges | 640 | 485 | - | 30 | - | 1 095 |
| - Charges diverses | - | - | - | - | - | - |
| Total | 5 297 | 2 838 | 788 | 2 001 | - | 5 346 |

423 État des dettes financières courantes et non courantes

| | Dettes financières Courantes 31/12/2016 (a) | Dettes financières Non courantes | | Total Dettes financières Non courantes 31/12/2016 (b) | Total 31/12/2016 (a) + (b) | Total 31/12/2015 |
|--|--|----------------------------------|--------------|--|-------------------------------|----------------------|
| | | + 1/- 5 ans | + 5 ans | | | |
| - Emprunts bancaires | 6 736 | 3 339 | 1 058 | 4 397 | 11 133 ⁽¹⁾ | 6 209 ⁽¹⁾ |
| - Emprunts sur location financement (IAS 17) | 748 | 1 393 | - | 1 393 | 2 141 | 2 086 |
| - Emprunts et dettes financières diverses | - | 24 | 466 | 490 | 490 | 563 |
| - Concours bancaires créditeurs | 1 424 | - | - | - | 1 424 | 1 926 |
| Total emprunts portant intérêts | 8 908 | 4 756 | 1 524 | 6 280 | 15 188 | 10 784 |
| Rappel au 31/12/2015 | 5 007 | 5 195 | 581 | 5 776 | 10 784 | |

⁽¹⁾ Dont endettement à taux variable 5 000 K€ au 31 Décembre 2016 et 800 K€ en 2015.

L'endettement à taux variable correspond essentiellement à la ligne de financement portée par la maison mère. Cette ligne sera remboursée sur le 1 semestre 2017.

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

424 Variation de l'endettement net

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | Variation |
|--|-----------------|-----------------|----------------|
| - Actifs de gestion de trésorerie | (35 295) | (36 638) | 1 343 |
| - Trésorerie et équivalent trésorerie | (42 415) | (37 893) | (4 522) |
| - Concours bancaires courants | 1 423 | 1 926 | (503) |
| Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie | (76 287) | (72 605) | (3 682) |
| - Dettes financières long terme | 6 280 | 5 777 | 503 |
| - Dettes financières court terme | 7 484 | 3 082 | 4 402 |
| Endettement net (ACTIF) | (62 503) | (63 746) | 1 243 |

4.3 IMPOTS DIFFERES

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | Variation |
|----------------------------|----------------|----------------|------------|
| Actif d'impôt non courant | | | |
| - Impôts différés actif | 212 | 145 | 67 |
| Passif d'impôt non courant | | | |
| - Impôts différés passif | 5 451 | 5 521 | (70) |
| Total | (5 239) | (5 376) | 137 |

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|--------------|
| - Variation imposition différée | 53 | (569) |
| - Incidence de variation de change | - | (1) |
| - Incidence de variation de périmètre | - | (6) |
| - Incidence de variation sur capitaux propres | 84 | (49) |
| Ventilation de la variation | 137 | (625) |

Ventilation des impôts différés :

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| - Décalages fiscaux | 29 | 27 |
| - Déficit reportable | 18 | 44 |
| - Indemnités de fin de carrière | 598 | 514 |
| - Location financement | (524) | (494) |
| - Retraitements provisions réglementées | (888) | (1 060) |
| - Retraitements provisions | (4 393) | (4 229) |
| - Retraitements IAS 11 (avancement) | (168) | (129) |
| - Autres retraitements | 89 | (49) |
| Total | (5 239) | (5 376) |

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à 1 067 K€ au 31 Décembre 2016 contre 1 459 K€ au 31 Décembre 2015.

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

| | 31/12/2016 | % | 31/12/2015 | % |
|--|----------------|------------|----------------|------------|
| Analyse par activité | | | | |
| - BTP | 143 793 | 94 | 155 737 | 94 |
| - Activités immobilières | 9 172 | 6 | 9 540 | 6 |
| Total Chiffre d'Affaires | 152 965 | 100 | 165 277 | 100 |
| Variation (N – 1) | - 7,45 % | | - 1,25 % | |
| Analyse par zone géographique | | | | |
| - France Métropole | 104 073 | 68 | 114 035 | 69 |
| - France DOM | 37 131 | 24 | 40 700 | 25 |
| - Reste du monde | 11 761 | 8 | 10 542 | 6 |
| Total Chiffre d'Affaires | 152 965 | 100 | 165 277 | 100 |
| Autres produits de l'activité | 94 | | 183 | |
| Total Produits des activités ordinaires | 153 059 | | 165 460 | |
| Variation N – 1 | - 7,49 % | | - 1,19 % | |

442 Résultat opérationnel

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| - Résultat opérationnel | 5 075 | 5 878 |
| - Marge opérationnelle en % du CA | 3,32% | 3,56% |

443 Autres Éléments du Résultat opérationnel

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Autres produits et charges d'exploitation | | |
| - Résultats sur cessions d'immobilisations | 547 | 290 |
| - Autres produits et charges | 25 | (12) |
| Total | 572 | 278 |
| Autres produits et charges opérationnels | - | - |

444 Coût de l'endettement financier net

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| - Charges d'intérêts sur dettes financières | (87) | (146) |
| - Charges d'intérêts sur location financement | (14) | (16) |
| - Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾ | 839 | 991 |
| Total | 738 | 829 |

⁽¹⁾ Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 16 K€ en 2016, 13 K€ en 2015.

445 Autres produits et charges financiers

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| - Dotations financières nettes ⁽¹⁾ | 16 | (53) |
| - Résultat sur écarts de changes nets | 407 | 270 |
| - Intérêts nets hors endettement | 182 | 151 |
| Total | 605 | 368 |

⁽¹⁾ Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour 16 K€ en 2016, 13 K€ en 2015.

446 Impôt sur les bénéfices

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| - Impôt exigible | 1 543 | 845 |
| - Impositions différées | (53) | 570 |
| Total | 1 490 | 1 415 |

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, SOVEBAT, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO RED, Océanic Promotion, Immobilière Sanitat.

447 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| - Résultat consolidé après impôt de l'ensemble ⁽¹⁾ | 4 928 | 5 659 |
| - Impôts sur les bénéfices | 1 490 | 1 415 |
| - Résultat avant impôt | 6 418 | 7 074 |
| - Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 % | 2 139 | 2 358 |
| - Effet différences permanentes | (204) | (690) |
| - Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM | (339) | 166 |
| - Effet net des pertes fiscales | 59 | 897 |
| - Effet des autres impôts et crédit d'impôts ⁽²⁾ | (165) | (1 316) |
| - Autres effets | - | - |
| - Impôt réel | 1 490 | 1 415 |
| - Taux d'impôt effectif | 23,22 % | 19,99 % |

⁽¹⁾ hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

⁽²⁾ dont 261 K€ en 2016 et 1 028 K€ en 2015 au titre du Crédit Impôt Recherche

4.5 RESULTAT PAR ACTION

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| - Résultat net (part du Groupe en K€) | 5 076 | 5 402 |
| - Nombre d'actions | 1 200 000 | 1 200 000 |
| - Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle | 1 200 000 | 1 200 000 |
| - Résultat net par action (en €) | 4,23 | 4,50 |
| - Résultat net par action hors auto-contrôle (en €) | 4,23 | 4,50 |

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

| Métiers | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|-----------------------------------|------------|----------------------|---------|------------|----------------------|---------|
| | BTP | Activité Immobilière | Total | BTP | Activité Immobilière | Total |
| - Chiffre d'affaires | 143 793 | 9 172 | 152 965 | 155 737 | 9 540 | 165 277 |
| - Résultat opérationnel | 4 148 | 927 | 5 075 | 5 355 | 523 | 5 878 |
| - Ct endettement financier net | 705 | 33 | 738 | 876 | (47) | 829 |
| - Impôts | (1 326) | (164) | (1 490) | (1 392) | (23) | (1 415) |
| - Résultat net (Part du Groupe) | 4 520 | 556 | 5 076 | 5 253 | 149 | 5 402 |
| - Immobilisations Nettes | 30 969 | 8 292 | 39 261 | 27 749 | 7 101 | 34 850 |
| - Investissements | 8 540 | 305 | 8 845 | 8 169 | 20 | 8 189 |
| - Actifs nets | 167 964 | 26 029 | 193 993 | 155 351 | 22 056 | 177 407 |
| - Trésorerie nette ⁽²⁾ | 73 766 | 2 521 | 76 287 | 69 143 | 3 461 | 72 604 |
| - Capitaux propres | 108 872 | (8 816) | 100 056 | 105 877 | (9 340) | 96 537 |
| - Dettes (hors provisions) | 47 177 | 34 092 | 81 269 | 40 788 | 27 664 | 68 452 |

| Zone Géographique ⁽¹⁾ | 31/12/2016 | | | | 31/12/2015 | | | |
|-----------------------------------|------------|--------|---------|---------|------------|--------|---------|---------|
| | FRA | DOM | Monde | Total | FRA | DOM | Monde | Total |
| - Chiffre d'affaires | 104 073 | 37 131 | 11 761 | 152 965 | 114 035 | 40 700 | 10 542 | 165 277 |
| - Ct endettement financier net | 756 | (27) | 9 | 738 | 821 | 5 | 3 | 829 |
| - Immobilisations nettes | 23 944 | 4 146 | 11 171 | 39 261 | 24 245 | 4 106 | 6 499 | 34 850 |
| - Investissements | 3 202 | 952 | 4 691 | 8 845 | 6 662 | 1 505 | 22 | 8 189 |
| - Actifs nets | 153 101 | 22 808 | 18 084 | 193 993 | 138 096 | 26 628 | 12 683 | 177 407 |
| - Trésorerie nette ⁽²⁾ | 69 766 | 3 880 | 2 641 | 76 287 | 63 842 | 6 348 | 2 414 | 72 604 |
| - Capitaux propres | 108 273 | 1 043 | (9 260) | 100 056 | 102 737 | 2 669 | (8 869) | 96 537 |
| - Dettes (hors provisions) | 33 169 | 20 847 | 27 253 | 81 269 | 23 909 | 23 142 | 21 401 | 68 452 |

⁽¹⁾ FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

⁽²⁾ Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.7 INFORMATIONS SOCIALES

471 Effectifs

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------|------------|------------|
| - Cadres | 154 | 144 |
| - Employés, Agents de maîtrise | 164 | 149 |
| - Compagnons | 309 | 323 |
| Total | 627 | 616 |

472 DIF (Droit Individuel à la Formation) - CPF (Compte Personnel de Formation)

La loi du 4 Mai 2004 ouvrait pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce DIF étaient considérées comme des charges de la période et ne donnaient pas lieu à comptabilisation d'une provision.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, le DIF est remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) qui est désormais attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail. Le CPF permettra d'accumuler 150 heures au maximum, au lieu de 120 heures pour le DIF.

473 Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim s'élève à 285 000 heures sur l'exercice 2016 contre 301 000 heures au 31 Décembre 2015.

Le volume d'heures 2016 est valorisé à environ 6,9 M€ contre 7,7 M€ en 2015.

474 CICE Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour 893 K€ en 2016 contre 891 K€ en 2015. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour 1 987 K€ au 31 Décembre 2016.

4.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

481 Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

Au titre de 2016, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de CIFE, s'élève à 713 K€ dont 598 K€ versés par la société mère et 115 K€ par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour 691 K€ de salaires bruts et 22 K€ de jetons de présence.

482 Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2016 une charge de 27 K€ au titre de prestations de direction générale rendues par la SAS ALFRED DE MUSSET.

4.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2016 à 57 615 K€ (82% de l'encours étant par les filiales France métropole) contre 46 780 K€ au 31 Décembre 2015.

4.10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2016

| | ERNST & YOUNG Atlantique | | | | RSM OUEST | | | |
|---|--------------------------|------|-------|-------|-----------|------|-------|-------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Audit | | | | | | | | |
| ◆ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| ◦ Émetteur : SA CIFE | 17 | 26 | 25 | 41 | 17 | 17 | 24 | 29 |
| ◦ Filiales intégrées globalement | 49 | 33 | 74 | 53 | 40 | 26 | 56 | 45 |
| ◆ Services autres que la certification des comptes | | | | | | | | |
| ◦ Émetteur : | | | | | 8 | 15 | 11 | 26 |
| ◦ Filiales intégrées globalement | 1 | 2 | 1 | 4 | 6 | | 9 | |
| <i>Sous-Total</i> | 67 | 61 | 100 % | 98 % | 71 | 58 | 100 % | 100 % |
| <u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u> | | | | | | | | |
| ◆ Juridique, fiscal social | - | 2 | - | 2 | | | | |
| ◆ Autres | | | | | | | | |
| <i>Sous-Total</i> | - | 2 | - % | 2 % | - | - | - | - |
| TOTAL | 67 | 63 | 100 % | 100 % | 71 | 58 | 100% | 100% |

Montant hors taxes exprimé en K€

Les Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG Atlantique et RSM OUEST ont été nommés par l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

4.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4111 Actifs destinés à la vente

Néant.

4112 Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2016, le 18 Avril 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2017, un dividende de 1,45 Euros par action au titre de cet exercice.

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CIFE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Les notes aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives au mode de comptabilisation et de présentation :

- des actifs financiers de gestion de trésorerie (notes 335, 354, 4119 et 4124) ;
- de la trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 355 et 4124).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions courantes, notamment sur les chantiers et travaux et sur l'activité immobilière, tel que cela est décrit en notes 382 et 422 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et évaluer les risques, sur des échanges avec la direction du groupe sur les modalités d'estimation de ces provisions, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2016.

Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée relative à ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

Comptes sociaux

I - Bilan au 31 DECEMBRE 2016 - Actif

| En Milliers d'euros | NOTES | 2016 | | | 2015 |
|--|--------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| | | Brut | Amortissements | Net | Net |
| Autres immobilisations incorporelles | | 12 | 11 | 1 | 1 |
| Immobilisations incorporelles | 1 - 2 | 12 | 11 | 1 | 1 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | 1 700 | 1 035 | 665 | 865 |
| Installations techniques, matériel et outillage | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | 264 | 58 | 206 | 208 |
| Immobilisations en cours et avances | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 1 - 2 | 1 964 | 1 093 | 871 | 1 073 |
| Participations | 1a | 14 952 | 1 681 | 13 271 | 11 864 |
| Créances rattachées à des participations | 1b | 19 344 | 11 970 | 7 374 | 6 328 |
| Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle | 1c | | | | |
| Autres titres immobilisés - Obligations - FCP | 1d | 165 | | 165 | 165 |
| Autres Immobilisations financières | | 40 | | 40 | 40 |
| Immobilisations financières | 1 - 2 | 34 501 | 13 651 | 20 850 | 18 397 |
| Actif immobilisé | 1 - 2 | 36 477 | 14 755 | 21 722 | 19 471 |
| Créances clients et comptes rattachés | | 105 | 11 | 94 | 210 |
| Autres créances | | 12 478 | 2 766 | 9 712 | 2 499 |
| Valeurs mobilières de placement et créances assimilées | 3a | 20 180 | | 20 180 | 23 935 |
| Disponibilités , Comptes à terme et livrets | 3a | 42 594 | | 42 594 | 37 460 |
| Charges constatées d'avance | | 55 | | 55 | 58 |
| Actif circulant | 3 | 75 412 | 2 777 | 72 635 | 64 162 |
| Ecarts conversion Actif | 4 | 158 | | 158 | 104 |
| Total général | | 112 047 | 17 532 | 94 515 | 83 737 |

Bilan au 31 DECEMBRE 2016 - Passif

| En Milliers d'euros | NOTES | 2016 | 2 015 |
|---|----------|---------------|---------------|
| Capital (intégralement versé) | | 24 000 | 24 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 858 | 858 |
| Ecarts de réévaluation | | 2 | 2 |
| Réserve légale | | 2 400 | 2 400 |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | | 46 000 | 46 000 |
| Report à nouveau | | 5 439 | 4 992 |
| Résultat de l'exercice | | 4 609 | 2 152 |
| Amortissements dérogatoires | 6 | 98 | 104 |
| Capitaux propres | 5 | 83 406 | 80 508 |
| Provisions pour risques | | 679 | 154 |
| Provisions pour charges | | | |
| Provisions | 7 | 679 | 154 |
| Emprunt et dettes financières divers | | 5 061 | 61 |
| Emprunts et dettes financières | 8 | 5 061 | 61 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 237 | 118 |
| Dettes fiscales et sociales | | 712 | 850 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | 4 342 | 2 028 |
| Produits constatés d'avance | | | |
| Dettes | 9 | 10 352 | 3 057 |
| Ecarts de conversion Passif | 4 | 78 | 18 |
| Total général | | 94 515 | 83 737 |

CIFE

Comptes sociaux

II - Compte de résultat

| En Milliers d'euros | NOTES | 2016 | 2015 |
|---|-----------|--------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 10a | 1 453 | 1 391 |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾ | | 197 | 28 |
| Autres produits | | 2 | 2 |
| Produits d'exploitation | | 1 652 | 1 421 |
| Autres achats et charges externes | | 1 075 | 856 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 121 | 83 |
| Salaires et traitements | | 584 | 723 |
| Charges sociales | | 162 | 256 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 448 | 155 |
| Autres charges | | 46 | 12 |
| Total Charges d'exploitation | | 2 436 | 2 085 |
| Résultat d'exploitation | 10 | -784 | -664 |
| Produits financiers de participations | | 3 706 | 3 143 |
| Produits financiers de créances de l'actif immobilisé | | 390 | 362 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | |
| Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie | | 871 | 1 002 |
| Différences positives de change | | 382 | 542 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 1 397 | 678 |
| Total Produits financiers | | 6 746 | 5 727 |
| Charges financières sur participations SCI | | | |
| Autres Intérêts et charges assimilées | | 16 | 10 |
| Différences négatives de change | | | 106 |
| Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie | | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 1 795 | 3 053 |
| Total Charges financières | | 1 811 | 3 169 |
| Résultat financier | 11 | 4 935 | 2 558 |
| Résultat courant (avant impôts) | | 4 151 | 1 894 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 5 | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 610 | 6 276 |
| Reprises sur provisions et amortissements | | 7 | 7 |
| Total Produits exceptionnels | | 622 | 6 283 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 183 | 13 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 145 | 5 962 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 1 | 1 |
| Total Charges exceptionnelles | | 329 | 5 976 |
| Résultat exceptionnel | 12 | 293 | 307 |
| Impôts sur les bénéfices | 13 | -165 | 49 |
| Résultat Net | | 4 609 | 2 152 |

(1) dont transferts de charges : 197 KE en 2016 et 28 KE en 2015

CIFE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **94 515 K€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de **4 609 K€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 Avril 2017 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a, par rachat au minoritaire, conforté ses détentions dans la filiale **OCEANIC PROMOTION** ;
- a, par rachat à la filiale ETPO, conforté sa détention dans la filiale **TETIS** ;
- a, par rachat aux filiales ETPO et TETIS, pris le contrôle de la **SCI OCEAN** ;
- a, mobilisé partiellement pour **5 M€**, sa ligne de financement afin d'apporter les fonds nécessaires à sa filiale Canadienne **ETPO CANADA INC** pour l'acquisition des actifs d'exploitation de **GEODEX INC**.

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement ANC n°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :
 - Gros œuvre : 40 ans
 - Equipements techniques : 20 ans
 - Aménagements intérieurs : 10 ans
- Matériel de transport : Entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique : Entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

| Immobilisations | 01/01/2016 | Augmentation | Diminution | Autres Mvts | 31/12/2016 |
|---------------------------------------|---------------|--------------|------------|-------------|---------------|
| Incorporelles | 11 | 1 | - | - | 12 |
| Corporelles | 2 321 | 16 | 373 | - | 1 964 |
| Financières | | | | | |
| * Titres de Participation | 14 270 | 682 | - | - | 14 952 |
| * Créances sur Participation | 18 062 | 1 342 | 60 | - | 19 344 |
| * Titres en auto contrôle | - | - | - | - | - |
| * Autres participations (FCPlacement) | 165 | - | - | - | 165 |
| * Autres immobilisations | 40 | - | - | - | 40 |
| financières | | | | | |
| TOTAL | 34 869 | 2 041 | 433 | - | 36 477 |

1a - Mouvements significatifs sur les titres de participation :

| | |
|---|---------------|
| - Rachat des titres TETIS représentant 48,98 % du capital pour | 533 K€ |
| - Rachat des titres SCI OCEAN représentant 99,00 % du capital pour | 139 K€ |

1b - Etat des créances sur participations

| Filiales | 01/01/2016 | Augmentation | Diminution | 31/12/2016 | - 1 An | + 1/- 5 Ans | + 5 Ans |
|------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|----------|---------------|----------|
| Aéroports du Grand Ouest | 224 | - | - | 224 | - | 224 | - |
| ETPO RED | 1 885 | 960 | - | 2 845 | - | 2 845 | - |
| FWE | 1 837 | 60 | - | 1 897 | - | 1 897 | - |
| Immobilière Sanitat | 3 340 | - | 60 | 3 280 | - | 3 280 | - |
| Jules Verne Immobiliare | 6 256 | - | - | 6 256 | - | 6 256 | - |
| Nutribio | 780 | - | - | 780 | - | 780 | - |
| SCCV Croix de vie | 1 060 | - | - | 1 060 | - | 1 060 | - |
| Intérêts courus sur créances | 2 680 | 322 | - | 3 002 | - | 3 002 | - |
| TOTAL | 18 062 | 1 342 | 60 | 19 344 | - | 19 344 | - |

1c – Actions Propres

| | 01/01/2016 | Augmentation | Diminution | 31/12/2016 |
|-----------------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Nombre d'actions détenues | - | - | - | - |
| En % du capital | - | - | - | - |
| Prix de revient unitaire en €uros | - | - | - | - |
| Cours de clôture en €uros | 50,00 | 21,10 | - | 71,10 |
| Valeur brute au bilan | - | - | - | - |
| Provision pour dépréciation | - | - | - | - |
| Valeur nette au bilan | - | - | - | - |

1d – Autres titres immobilisés – Obligations – FCP

| | 01/01/2016 | Augmentation | Diminution | 31/12/2016 |
|-----------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Autres participations (FCP) | 165 | - | - | 165 |
| Intérêts courus | - | - | - | - |
| Valeur brute au bilan | 165 | - | - | 165 |
| Provision pour dépréciation | - | - | - | - |
| Valeur nette au bilan | 165 | - | - | 165 |

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

| Immobilisations | 01/01/2016 | Augmentation | Diminution | 31/12/2016 |
|-----------------|---------------|--------------------------|----------------------|---------------|
| Incorporelles | 10 | 1 | - | 11 |
| Corporelles | 1 248 | 72 | 227 | 1 093 |
| Financières | 14 140 | 531 ⁽²⁾ | 1 020 ⁽³⁾ | 13 651 |
| TOTAL | 15 398 | 604⁽¹⁾ | 1 247 | 14 755 |

⁽¹⁾ Dont amortissements linéaires : **72 K€**

⁽²⁾ Dont provision sur titres et créances sur participations : **294 K€**

⁽³⁾ Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : **1 018 K€**

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

| Désignation | 31/12/2015 | 31/12/2016 | - 1 An | Produits à Recevoir |
|-----------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|
| Créances clients | 210 | 105 | 105 | 28 |
| Autres Créances | 100 | 1 718 | 1 718 | - |
| Groupe et Associés | 4 422 | 10 760 | 10 760 | - |
| Charges constatées d'avance | 58 | 55 | 55 | - |
| TOTAL | 4 790 | 12 638 | 12 638 | 28 |

3a – Etat de la Trésorerie

| | 31/12/2016 Brut | 31/12/2016 Prov | 31/12/2016 Net | 31/12/2015 Net |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie | 20 180 | - | 20 180 | 23 935 |
| Titres de créances négociables (CDN) | - | - | - | - |
| Comptes à terme (CAT) et livrets | 41 617 | - | 41 617 | 37 234 |
| Disponibilités bancaires | 977 | - | 977 | 226 |
| TOTAL | 62 774 | - | 62 774 | 61 395 |

Il n'y a pas de dépréciation du portefeuille de placements constatée au 31 Décembre 2016

4 – Ecart de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2016 pour **158 K€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

| Variation des Capitaux Propres | Capital Social ⁽¹⁾ | Primes | Réserves | Amortissements dérogatoires | Résultat de l'Exercice | Total |
|---|-------------------------------|------------|---------------|-----------------------------|------------------------|---------------|
| Situation au 31 Décembre 2015 | 24 000 | 860 | 53 391 | 104 | 2 152 | 80 508 |
| Mouvements 2016 : | | | | | | |
| . Affectation résultat 2015 | - | - | 2 152 | | - 2 152 | - |
| . Distribution dividende 2015 | - | - | (1 704) | | - | (1 704) |
| . Résultat de l'exercice 2016 | - | - | - | | 4 609 | 4 609 |
| . Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10) | - | - | | (6) | - | (6) |
| Situation au 31 Décembre 2016 | 24 000 | 860 | 53 839 | 98 | 4 609 | 83 407 |

⁽¹⁾ En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Il n'y a pas d'actions propres détenues à la clôture de cet exercice.

6 – Etat des provisions réglementées

| Désignation | 01/01/2016 | Dotations | Reprises | 31/12/2016 |
|---|------------|-----------|----------|------------|
| Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10) | 104 | 1 | 7 | 98 |
| TOTAL | 104 | 1 | 7 | 98 |

7 – Etat des provisions pour risques et charges

| Désignation | 01/01/2016 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises Non utilisées | 31/12/2016 |
|--------------------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------|------------|
| Provisions pour risques : | | | | | |
| . Risques d'exploitation | 154 | 527 | 104 | - | 577 |
| . Risques sur programmes immobiliers | - | - | - | - | - |
| Sous-Total | 154 | 527 | 104 | - | 577 |
| Provisions pour charges : | | | | | |
| . Pertes des SCI | - | 102 | - | - | 102 |
| . Charges immobilières | - | - | - | - | - |
| Sous-Total | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 154 | 629 | 104 | - | 679 |

8 – Etat d'endettement

Depuis le 1er mars 2015, la société bénéficie d'une ligne de crédit de 7 M€ d'une durée de 36 mois. Cette ligne a été activée pour un montant de 5 M€ à la clôture de l'exercice 2016. Cette ligne est assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture, aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

Covenant de résultat exigé : Ratio de levier net (Endettement financier net conso/Résultat opérationnel conso) inférieur ou égal à 2 à la clôture de l'exercice. Ratio de levier net au 31/12/2016 : - 12,30.

9 – Etat des dettes

| Désignation | Echéancier | | | | | Charges à Payer |
|--|--------------|---------------|---------------|-------------|----------|-----------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2016 | - 1 An | + 1/- 5 Ans | + 5 Ans | |
| Emprunts auprès établissement de crédit | - | 5 001 | 5 001 | - | - | 1 |
| Dettes financières et diverses | 61 | 60 | - | 60 | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 118 | 237 | 237 | - | - | 77 |
| Dettes fiscales et sociales | 850 | 712 | 712 | - | - | 585 |
| Groupe et Associés | 1 984 | 4 321 | 4 321 | - | - | - |
| Autres dettes | 44 | 21 | 21 | - | - | 21 |
| TOTAL | 3 057 | 10 352 | 10 292 | 60 | - | 684 |

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

| Activités | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Locations immobilières et mobilières | 495 | 446 |
| Prestations de services et divers | 958 | 945 |
| TOTAL | 1 453 | 1 391 |

11 – Résultat financier

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------|
| Dividendes des filiales et produits des SCI | 3 706 | 3 143 |
| Produits des prêts sur participation | 390 | 362 |
| Autres intérêts et produits assimilés | - | - |
| Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie | 871 | 1 002 |
| Différence positive de change | 382 | 542 |
| Reprises de provisions | 1 397 | 678 |
| Total des Produits | 6 746 | 5 727 |
| Pertes SCI | - | 1 |
| Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit | 16 | 9 |
| Charges d'intérêts comptes courants | - | - |
| Différences négatives de change | - | 106 |
| Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie | - | - |
| Dotations aux amortissements et provisions | 1 789 | 3 053 |
| Total des Charges | 1 805 | 3 169 |
| Résultat Financier | 4 941 | 2 558 |

12 – Résultat exceptionnel

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Produits sur opérations de gestion | 5 | - |
| Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles | 610 | - |
| Cession d'immobilisations financières | - | 6 276 |
| Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10) | 7 | 7 |
| Total des Produits | 622 | 6 283 |
| Charges sur opération de gestion | - | - |
| Subventions équilibre accordées aux filiales | 183 | 13 |
| VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles | 145 | - |
| VNC d'immobilisations financières | - | 5 962 |
| Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10) | 1 | 1 |
| Total des Charges | 329 | 5 976 |
| Résultat Exceptionnel | + 293 | + 307 |
| Dont Résultat sur cession d'immobilisations | + 465 | + 314 |

13 – Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

| | Base | | | Total | Impôt à 33,33 % |
|-----------------------|--------------------|----------------|---|--------------|--------------------|
| | Compte de Résultat | Réintégrations | Déductions | | |
| Résultat courant | 4 481 | 270 | 3 717 | 1 034 | |
| Résultat exceptionnel | 293 | 183 | - | 110 | |
| TOTAL | 4 774 | 453 | 3 717 | 1 144 | 381 |
| | | | IS de la société mère via intégration fiscale | | (381) |
| | | | IS des filiales via Intégration fiscale | | (216) |
| | | | Contribution supplémentaire 3,3 % | | - |
| | | | Contribution additionnelle sur dividendes | | <u>51</u> |
| | | | Montant total impôt sur les bénéfices | | (165) |

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, SOVEBAT, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO RED, Océanic Promotion, Immobilière Sanitat.

Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à 399 K€ au 31 Décembre 2016.

14 – Situation latente

| Décalages Temporaires | Base | Impôt Théorique 33,33 % |
|--|--------------|----------------------------|
| Bénéfices 2016 des SCI | - | - |
| Charges et provisions non déductibles | - | - |
| Déficit fiscal reportable chez la société mère | - 399 | - 133 |
| Plus-values OPCVM | - | - |
| Total Impôt situation fiscale latente | - 399 | - 133 |

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------|------------------|------------------|
| ETAM | 2 ⁽¹⁾ | 2 ⁽¹⁾ |
| CADRES | 2 | 2 |
| Total | 4 | 4 |

⁽¹⁾ dont 1 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail, engagements de retraite

| Dettes actualisées | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Médailles du travail | 0 | 0 |
| Engagements de retraite | 27 | 21 |
| Total | 27 | 21 |

| Hypothèses retenues | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Taux actualisation | 1,31 % | 2,03 % |

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

15c - Rémunérations brutes versées par CIFE SA aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunérations brutes versées | 584 | 411 |
| Jetons de présence | 14 | 13 |
| Total | 598 | 424 |

16 – Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre d'options restantes | - | - |
| Total | - | - |

17 – Engagements financiers

17a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

17b - Engagements financiers

La société CIFE dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2016 de **763 K€**, contre 580 K€ au 31 Décembre 2015.

18 – Filiales et Participations (cf. tableau correspondant)

CIFE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés

| | Capital ⁽¹⁾ | Capitaux propres autres que Capital ^{(1), (2)} | Quote-part du capital détenu (en % de contrôle) | Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3), (4)} | | Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾ | Montant des cautions et avais données par CIFE ⁽³⁾ | CA HT ⁽³⁾ | Résultat de l'exercice ⁽³⁾ | Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾ |
|--|------------------------|---|---|---|---------------|---|---|----------------------|---------------------------------------|--|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| A - Renseignements détaillés | | | | | | | | | | |
| 1 - Filiales (+50% du capital) | | | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | | | |
| SAS BRITTON (29-Plabennec) | 80 | 461 | 95,01% | 651 | 514 | | | 9 210 | 214 | |
| SAS COMABAT (Martinique) | 160 | 1 388 | 87,00% | 1 354 | 1 354 | | | 13 913 | 429 | 1 740 |
| SA ETPO (44-Nantes) | 2 300 | 3 756 | 99,96% | 1 723 | 1 723 | | | 67 416 | 54 | |
| SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe) | 248 | -864 | 100,00% | 359 | | 988 | | 2 115 | 21 | |
| SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique) | 8 | -2 | 100,00% | 8 | 7 | | | | | |
| SARL ETPO GUYANE (Guyane) | 408 | -28 | 100,00% | 393 | 393 | | | 4 | -37 | |
| SARL ECG (44-Nantes) | 19 | 18 | 100,00% | 26 | 13 | 1 | | 61 | 2 | |
| SARL IMMOBILIERE SANITAT (44-Nantes) | 8 | -11 | 99,00% | 64 | 0 | 3 280 | | | -7 | |
| SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes) | 400 | 139 | 99,99% | 553 | 539 | 825 | | 464 | 582 | |
| SAS PICO OI (Ile de la Réunion) | 40 | 1 284 | 85,00% | 53 | 53 | | | 16 781 | 543 | 595 |
| SAS SOMARE (72-Cherre) | 300 | 978 | 95,01% | 760 | 760 | | | 4 406 | 169 | 53 |
| SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer) | 390 | 9 278 | 85,00% | 1 346 | 1 346 | | | 18 505 | 3 278 | 1 275 |
| SAS SOVEBAT (02-Gauchy) | 300 | -614 | 95,01% | 593 | | 591 | | 6 646 | -114 | |
| SAS TETIS (85 - Bellevigny) | 16 | 1 155 | 100,00% | 1 221 | 1 171 | | | 3 042 | 343 | |
| SAS TECHNIREP (92 - Nanterre) | 250 | 300 | 51,00% | 446 | 281 | 287 | | 6 774 | 58 | |
| TOTAL | | | | 9 550 | 8 154 | 5 972 | | 149 337 | 5 535 | 3 663 |
| Etranger | | | | | | | | | | |
| CIFE CANADA INC (Quebec - Canada) | 1000 ⁽¹⁾ | -439 ⁽¹⁾ | 100,00% | 674 | 396 | 5 933 | | | -208 | |
| FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis) | 5000 ⁽¹⁾ | 1 261 ⁽¹⁾ | 100,00% | 4 344 | 4 344 | 1 897 | | | 69 | |
| SRL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie) | 18 ⁽¹⁾ | - 42 968 ⁽¹⁾ | 87,00% | 4 | 0 | 7 592 | | | -195 | |
| TOTAL | | | | 5 022 | 4 740 | 15 422 | | | -334 | |
| 2- Participations (10 à 50% du capital) | | | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | | | |
| Etranger | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | | |
| B - Renseignements globaux | | | | | | | | | | |
| 3 - Filiales non reprises au paragraphe 1 | | | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | | | |
| Etranger | | | | | | | | | | |
| 4 - Participations non reprises au paragraphe 2 | | | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | | | |
| Etranger | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 377 | 233 | 1 060 | | 73 874 | 14 988 | 43 |
| TOTAL GENERAL | | | | 14 950 | 13 126 | 22 454 | | 223 211 | 20 189 | 3 706 |

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en K\$ pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie; en KCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 2 012 | 2 013 | 2 014 | 2 015 | 2 016 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| - Capital social en KE (Nominal 20 € par action) | 24 000 | 24 000 | 24 000 | 24 000 | 24 000 |
| - Nombre d'actions ordinaires existantes | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 |
| - Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes | | | | | |
| - Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| . par conversion d'obligations | | | | | |
| . par exercice de droits de souscription | | | | | |
| II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE) | | | | | |
| - Chiffre d'affaires hors taxes | 1 287 | 1 535 | 1 397 | 1 391 | 1 453 |
| - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1) | 7 237 | 4 505 | 4 740 | 4 727 | 5 283 |
| - Impôts sur les bénéfices | 66 | 891 | 50 | 50 | -165 |
| - Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1) | 5 381 | 4 017 | 1 767 | 2 152 | 4 609 |
| - Résultat distribué au titre de l'exercice (2) | 1 620 | 1 656 | 1 680 | 1 704 | 1 740 |
| III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros) | | | | | |
| - Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1) | 5,98 | 3,01 | 3,91 | 3,90 | 4,54 |
| - Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1) | 4,48 | 3,35 | 1,47 | 1,79 | 3,84 |
| - Dividende net attribué à chaque action | 1,35 | 1,38 | 1,40 | 1,42 | 1,45 |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| - Effectif moyen (en nombre d'employés) | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| - Montant de la masse salariale en KE | 379 | 474 | 569 | 723 | 584 |
| - Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE | 130 | 167 | 181 | 256 | 162 |

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2016 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 16 Juin 2017

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIFE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à K€ 13.271, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note II – Immobilisations financières de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont mentionnés globalement pour l'ensemble des mandataires et non de façon individuelle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec M. Daniel Tardy, Administrateur de votre société

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel TARDY sur la base du taux fiscalement déductible, soit 2,03 % au 31 décembre 2016.

| Personne concernée | Avances | Intérêts perçus au titre de l'exercice | Taux de rémunération |
|--------------------|----------|--|---|
| Daniel TARDY | 22 949 € | 683 € | Taux fiscalement déductible, soit 2,03% |

2.2 Avec certaines sociétés du groupe

Personnes concernées

Messieurs Olivier TARDY, Administrateur et Président-Directeur Général, Mohamad Atoui, Directeur Général Délégué, Bernard THERET, Administrateur, et Daniel TARDY, Administrateur.

Modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

| Sociétés concernées | Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice |
|---------------------|--|
| SAS BRITTON | 55 900 € |
| SAS COMABAT | 81 969 € |
| SA ETPO | 437 899 € |
| SAS ETPO GUADELOUPE | 11 813 € |
| SAS SOMARE | 26 521 € |
| SAS PICO OI | 104 674 € |
| SAS NEGRI | 117 238 € |
| SAS SOVEBAT | 40 878 € |
| SAS TETIS | 20 380 € |
| SAS TECHNIREP | 33 611 € |
| TOTAL | 930 883 € |

2.3 Avec la société Alfred de Musset

Personnes concernées

- M. Daniel TARDY, Administrateur de votre société et Président de la SAS Alfred de Musset
- Mme Cécile JANICOT, représentante de la société Alfred de Musset

Modalités

La société Alfred de Musset facture à votre société une participation aux frais de direction générale dont la révision annuelle est basée sur l'indice Syntec.

Pour l'exercice 2016, votre société a pris en charge une somme de 26.848 € hors taxes au titre de cette contribution.

Fait à Orvault et à Nantes, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY

Président - Directeur général

Sébastien GARNIER

Secrétaire Général

Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 16 Juin 2017

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de **4 609 030 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de **5 075 921 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat social de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **4 609 030,79 euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

| | |
|---|-----------------|
| - Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à : | 4 609 030,79 € |
| - Augmenté du report à nouveau précédent de : | 5 438 859,57 € |
| | <hr/> |
| - Formant un total de : | 10 047 890,36 € |

Sera réparti comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Affectation à la réserve légale | - |
| - Affectation à la réserve facultative | 4 000 000,00 € |
| - Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,45 € par action | 1 740 000,00 € |
| - Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de : | 4 307 890,36 € |
| | <hr/> |

| | |
|-------|-----------------|
| TOTAL | 10 047 890,36 € |
|-------|-----------------|

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,45 euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 16 Juin 2017 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

| Exercice 2013 | Montants distribués | Nombre d'actions | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
|----------------------|---------------------|------------------|--|
| Dividende Ordinaire | 1 656 000 € | 1 200 000 | 1,38 |
| Exercice 2014 | | | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
| Dividende Ordinaire | 1 680 000 € | 1 200 000 | 1,40 |
| Exercice 2015 | | | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros) |
| Dividende Ordinaire | 1 704 000 € | 1 200 000 | 1,42 |

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2016, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 65 (soixante-cinq euros) par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 7 800 000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent BILLES GARABEDIAN)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Laurent BILLES GARABEDIAN** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric GASTALDO)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Frédéric GASTALDO** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **20 000 Euros**, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence et d'allouer, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire annuelle de **12 000 Euros** à compter de l'exercice 2017.

NEUVIEME RESOLUTION
(Rémunération des dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat de Président-Directeur Général et de Directeur Général délégué, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

ONZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

**Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros
RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61**

**Siège Social : Challenge 92 - 101 Avenue François Arago - 92000 NANTERRE
www.infe.fr**